Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Service Gestion Budgétaire et Comptable

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 235

Séance publique du lundi 17 juin 2013

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Exercice 2012 - Compte Administratif de la Ville de Montpellier - Budget principal et Budget Annexe

Max LEVITA rapporte :

Les grands équilibres du Compte Administratif 2012 de la Ville de Montpellier, établis en conformité avec le Compte de Gestion 2012 du Trésorier Municipal, se décomposent comme suit :

1. Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chapitre	**LIBELLE**	Réalisations 2012	Restes à réaliser
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	57 813 553.51	144 400.00
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	9 592 886.33	
922	ENSEIGNEMENT-FORMATION	52 222 463.60	74 669.00
923	CULTURE	9 722 853.19	14 600.00
924	SPORT ET JEUNESSE	19 728 616.52	352 137.00
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	14 717 831.57	92 394.00
926	FAMILLE	25 065 971.25	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	58 439 012.20	12 465.00
929	ACTION ECONOMIQUE	6 400 371.82	12 000.00
931	OPERATIONS FINANCIERES	6 560 640.04	
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	6 236 789.58	
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 332 997.51	
936	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	88 944.52	
	TOTAL	**293 922 931.64**	**702 665.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	**LIBELLE**	Réalisations 2012	Restes à réaliser
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	6 346 518.43	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	253 049.81	
922	ENSEIGNEMENT-FORMATION	4 939 774.93	
923	CULTURE	535 172.59	
924	SPORT ET JEUNESSE	2 941 323.70	
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	291 247.20	
926	FAMILLE	3 164 921.42	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	25 255 862.50	
929	ACTION ECONOMIQUE	3 802 261.27	
931	OPERATIONS FINANCIERES	246 125.15	
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	86 155 901.23	
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	192 908 742.44	
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	161 358.83	
936	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	128.70	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 149 968.56	
	TOTAL	**338 152 356.76**	**0.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitres	LIBELLE	Réalisations 2012	Restes à réaliser
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUE LOCALES	38 498 763.82	6 193 378.80
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	223 981.04	432 216.33
902	ENSEIGNEMENT FORMATION	18 548 652.43	3 881 200.41
903	CULTURE	3 087 470.65	1 647 557.27
904	SPORT ET JEUNESSE	9 315 533.02	1 964 436.76
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	115 602.19	58 580.92
906	FAMILLE	2 034 067.47	580 147.23
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	54 770 745.52	19 736 126.42
909	ACTION ECONOMIQUE	234 165.70	188 711.19
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	36 165 635.25	
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	161 358.83	
917	OPERATIONS SOUS MANDAT	8 292.37	30 467.20
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	37 239 759.89	
	TOTAL	**200 404 028.18**	**34 712 822.53**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chapitres	LIBELLE	Réalisations 2012	Restes à réaliser
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUE LOCALES	205 636.60	1 979.40
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	68 464.00	10 000.00
902	ENSEIGNEMENT FORMATION	1 696 522.76	22 142.50
903	CULTURE	346 874.90	1 313 640.20
904	SPORT ET JEUNESSE	360 000.00	200 000.00
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	51 675.55	
906	FAMILLE	271 606.00	822 347.00
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	3 706 348.61	2 381 548.73
909	ACTION ECONOMIQUE		300 000.00
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	123 674 109.40	13 000 000.00
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	23 116 727.94	
913	TAXES NON AFFECTEES	1 998 025.00	
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 332 997.51	
917	OPERATIONS SOUS MANDAT	5 107.35	
	TOTAL	**182 834 095.62**	**18 051 657.83**

Le résultat brut global 2012 du Budget Principal est de + 26 659 492.56 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 9 295 662.86 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Supplémentaire.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

	Résultat de clôture CA 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	**RESULTAT DE CLOTURE CA 2012 BRUT**	RESULTAT DES REPORTS	**RESULTAT NET 2012**
Investissement	- 37 633 770,77		19 669 827.33	**-17 569 932.56**	-16 661 164.70	**-34 231 097.26**
Fonctionnement	58 348 233,73	- 47 280 369.82	33 079 456.56	**44 229 425.12**	-702 665.00	**43 526 760.12**
Total	20 714 462,96		52 749 283.89	**26 659 492.56**	-17 363 829.70	**9 295 662.86**
Pour mémoire Résultat net 2011	**10 159 850,56**					

2. Budget annexe d'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	Réalisations 2012	Restes à réaliser
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	350 999.08	
012	CHARGES DE PERSONNEL	29 865.21	
TOTAL		**380 864.29**	**0.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	LIBELLE	Réalisations 2012	Restes à réaliser
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	845 819.77	
002	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	56 063.35	
TOTAL		**901 883.12**	**0.00**

L'exécution de ce budget fait apparaître **un résultat de clôture 2012 de + 521 018.83 euros**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le Compte de Gestion 2012 du budget principal et du budget annexe;
- approuver le Compte Administratif 2012 du budget principal et du budget annexe
- donner acte de la présentation des états annexes obligatoires ;
- autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Planification - Urbanisation nouvelle

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 236

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCILE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Labellisation nationale EcoQuartiers « Charte des EcoQuartiers » Approbation et autorisation de signature

Michaël DELAFOSSE rapporte :

La Ville de Montpellier s'est engagée de longue date dans diverses actions en faveur du développement durable et est reconnue aujourd'hui comme une référence nationale dans divers domaines en la matière comme la biodiversité par exemple. En matière d'urbanisme, la Ville a développé la démarche aura qui se compose d'un guide ou référentiel en aménagement durable et d'une grille d'application aux permis de construire en vue de poursuivre et concrétiser les efforts en faveur de l'émergence d'une ville durable.

Au niveau national, le gouvernement a lancé dès 2009 la démarche « *EcoQuartiers* » dont l'objectif principal est d'identifier des références en matière d'écoquartiers exemplaires et de trouver des réponses aux enjeux de demain. Cette démarche doit également permettre d'apporter des réponses concrètes aux engagements internationaux de la France en matière environnementale, en particulier les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au total plus de 500 collectivités sont impliquées en France.

Dans le cadre de l'appel à projets « *EcoQuartiers* » de 2011, la Ville de Montpellier a été lauréate pour deux quartiers :

- le quartier Parc Marianne dans la catégorie « *Performance écologique – mention approche écologique globale* » reconnu pour ses aménagements, constructions et usages peu consommateurs de ressources ;
- ainsi que le quartier des Grisettes dans la catégorie « *Palmarès thématique – Nature en ville* » reconnu notamment pour son agriparc qui préserve la biodiversité et permet une sensibilisation et une implication des habitants.

Pour donner suite à ces appels à projets et concrétiser ces démarches expérimentales, une procédure de labellisation nationale a été lancée en décembre 2012 par le gouvernement pour encourager, accompagner et valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables. Les deux quartiers montpelliérains lauréats de l'appel à projets de 2011 ont pu bénéficier d'une procédure simplifiée en vue de cette labellisation et ont par conséquent été présentés pour l'obtention de cette labellisation en mars dernier.

Toutefois, pour obtenir définitivement cette labellisation, toutes les collectivités participantes doivent signer la « *Charte des EcoQuartiers* » définie au niveau national et proposée par le Ministère de l'Egalité des territoires et du logement. Son approbation fait donc l'objet de la présente délibération.

A travers la « *Charte des EcoQuartiers* », la Ville de Montpellier affirme son implication et sa motivation pour cette démarche en s'engageant à respecter les vingt points suivants mis en œuvre dans ses écoquartiers :

DEMARCHE ET PROCESSUS - Faire un projet autrement

1. Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire ;
2. Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie ;
3. Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement ;
4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception ;
5. Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'améliorations continues.

CADRE DE VIE ET USAGES – Améliorer le quotidien

6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain ;
7. Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
8. Assurer un cadre de vie sain et sûr ;
9. Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie ;
10. Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Dynamiser le territoire

11. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire ;
12. Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances ;
13. Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts ;
14. Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile ;
15. Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et services innovants.

PRESERVATION DES RESSOURCES ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – Répondre à l'urgence climatique et environnementale

16. Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques ;
17. Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération ;
18. Limiter la production de déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage ;
19. Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe ;
20. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

La signature de cette charte engage la Ville de Montpellier à poursuivre ses pratiques d'aménagement exemplaires au sein des écoquartiers en déclinant les vingt engagements présentés ci-avant et à être présent dans la phase de vie de ses écoquartiers, afin d'y apporter des améliorations continues.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Montpellier à la « *Charte des EcoQuartiers* » et ses vingt engagements présentés ci-avant ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué, à signer la « *Charte des EcoQuartiers* » ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

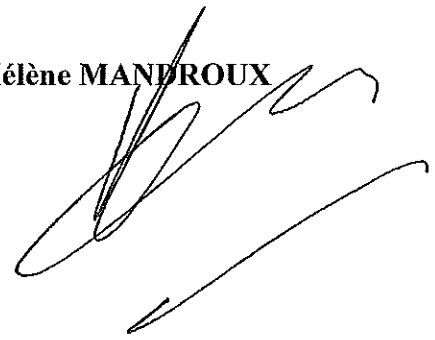

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Mission Grand Coeur
Reconquête urbaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 237

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe TIHNES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

MONTPELLIER GRAND COEUR
Lancement de la seconde phase de la campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités

Marc DUFOUR rapporte :
Depuis plus de dix ans, la Ville déploie un programme cohérent d'interventions en faveur du développement de l'habitat, d'aménagement des espaces publics, de valorisation du patrimoine et de renforcement du commerce et de l'artisanat du centre-ville : l'opération 'Montpellier Grand Cœur'.

A travers cette ambitieuse opération, la Ville de Montpellier souhaite rendre son cœur de ville vivant et attractif pour tous afin d'y accueillir de nouveaux habitants mais aussi des actifs, des visiteurs et des chalands.

Consciente que le commerce du cœur de ville joue un rôle urbain majeur (atout en termes de qualité de vie pour les résidents, secteur d'emploi à soutenir en période économique fragile, facteur de rayonnement urbain et métropolitain, vecteur d'image du patrimoine unique du cœur historique), la Ville de Montpellier a décidé de conduire une politique volontariste en matière de commerces, d'activités économiques dites de proximité et d'emploi.

Par la délibération n° 2012/ 184 en date du 29 mai 2012, la Ville de Montpellier a entériné le lancement d'une campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités (commerçants, artisans ou toute autre activité exerçant derrière la vitrine). Cette campagne vise à inciter les entreprises à concevoir et réaliser des devantures de qualité en leur proposant un accompagnement sous deux formes :
- une assistance architecturale, consistant en une information personnalisée des commerçants pour les aider dans la conception de leur projet de nouvelle devanture commerciale,
- une subvention sur les travaux ainsi que sur leur maîtrise d'œuvre.

Une participation de l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est mobilisée afin de rendre le dispositif plus incitatif : la subvention de la Ville et du FISAC s'élève ainsi à 35% du montant hors taxe (HT) des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre, dont 15 % sont apportés par le FISAC et 20% par la Ville de Montpellier.

La dépense totale maximum subventionnable s'élève à 14 000 € HT, répartis en 12 000 € HT pour la devanture et ses éléments et 2 000 € pour la maîtrise d'œuvre, avec un plafond de la subvention totale de 4 900€.
A cela s'ajoutent :
- une subvention pour travaux d'intérêt architectural (majoration de 2 000€ HT du montant des travaux éligibles, soit un maximum de 800 € supplémentaires)
- 300 € de prime forfaitaire si les travaux ont conduit à rendre le local accessible aux personnes à mobilité réduite.

La dépense est inscrite au budget de la Ville chapitre 908.

L'animation du dispositif fait en outre l'objet d'un partenariat étroit et efficace avec la Chambre de commerce et d'industrie, chargée de relayer l'information auprès des entreprises, de constituer et instruire les demandes de subvention des commerçants.
Pour renforcer l'impact urbain de cette campagne 'devantures', la délibération 2012/184 a définit le principe d'une mise en œuvre progressive en trois phases, dans trois secteurs dont la qualité patrimoniale est reconnue, secteurs protégés (secteur sauvegardé, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ou périmètre de ravalement obligatoire.

Le premier périmètre de campagne juillet 2012- juin 2014 concerne environ 950 entreprises, situées un premier périmètre correspondant environ aux secteurs du Sud de l'Ecusson (hors Jeu de Paume et rue de Loge), des rues Universités et Aiguillerie- Ecoles laïques dans le Nord de l'Ecusson, du quartier Gambetta-rue des Généraux-Faubourg du Courreau-Laissac- Rondelet et de l'avenue de Lodève.

Le démarrage graduel mais régulier de la campagne confirme le besoin de pouvoir faire bénéficier de ce dispositif à un nombre élargi d'entreprises de commerçants ou d'artisans. Il est proposé dans la présente délibération l'extension de la campagne à un deuxième périmètre qui sera éligible au dispositif d'aide du 1er juillet 2013 au 30 juin 2015.

Le périmètre de la deuxième phase de la campagne concerne les rues suivantes :
Dans l'Ecusson :
- boulevard du Jeu de Paume
- boulevard de l'Observatoire
- boulevard Ledru-Rollin

Ainsi que le secteur compris entre les rues suivantes (les deux cotés de ces rues inclus):
- boulevard du Professeur Louis Vialleton
- boulevard Henry IV
- place Albert 1er
- quai des Tanneurs
- rue de la Fontaine du Pila Saint Gély
- rue du Faubourg de Nîmes
- boulevard de Bonnes Nouvelles
- boulevard Sarrail
- place de la Comédie (NB : côté pair entre le boulevard Sarrail et la rue de la Loge)
- rue de la Loge
- rue de la Draperie rouge
- rue de l'Herberie
- place Castellane
- rue Draperie St Firmin
- rue du Bayle
- rue Ranchin
- rue Philippy

- place du Petit Scel
- rue de l'Huile
- rue de l'Amandier
- rue Poitevine
- boulevard Ledru-Rollin

Au Sud-Ouest :
- rue du Faubourg Figuerolles (côtés pair et impair)
- rue du Mas de Merle (côtés pair et impair) jusqu'à la rue Fraçois Coppee
- boulevard Renouvier jusqu'à la rue Chaptal (côtés pair et impair)

Ainsi que le secteur compris entre les rues suivantes :
- avenue de Lodève
- rue Louis Braille inclus côté pair
- rue Haguenot dans la section rues Louis Braille – Rues Pierre Fermaud, inclus côté pair
- rue Pierre Fermaud inclus côté pair, avenue de la Liberté
- rue du Faubourgs Figuerolles
- place Roger Salengro inclus côté impair
- rue Adam Craponne inclus côté impair
- cours Gambetta
- Plan Cabanes inclus côté pair
- Place Leroy-Beaulieu

Au Sud-Est :
- rue de la Méditerranée (les deux cotés de ces rues inclus)

Ainsi que le secteur compris entre les rues suivantes (les deux cotés de ces rues inclus):
- boulevard Victor Hugo
- place Molière
- rue de Etuves
- boulevard de l'Observatoire
- rue d'Alger
- rue du Grand Saint-Jean inclus côté impair
- place du Bicentenaire
- rue Jules Ferry
- rue du Pont de Lattes
- rue des Deux Ponts
- place de Strasbourg
- rue du pavillon
- rue Colin
- boulevard Vieussens
- boulevard Rabelais
- avenue de Palavas
- rue du pont de Lattes
- avenue Henri Frenay
- rue Aristide Olivier
- rue Du Guesclin
- rue Baudin
- place de la Comédie côté impair

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :
- d'approuver le lancement d'une deuxième phase de campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités dans le nouveau périmètre tel que défini ci-dessus ;

- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

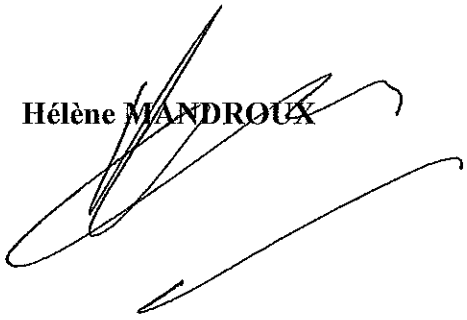

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Mission Tramway
Mission Tramway

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 238

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Tramway - Cinquième ligne
Protocole entre la Commune de Montpellier et la Communaté d'Agglomération de Montpellier

Serge FLEURENCE rapporte :
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a arrêté le tracé préférentiel de la cinquième ligne tramway par délibération du 17 avril 2012; après l'enquête d'utilité publique, le tracé définitif ne sera connu au moment de la déclaration d'utilité publique du projet par le Préfet.

La réalisation de la 5ème Ligne de tramway vise à améliorer les conditions de déplacements sur l'ensemble de l'agglomération et notamment sur le territoire de la commune de Montpellier. L'opération crée un équipement structurant pour le service public des transports en commun, tout en permettant une meilleure maîtrise des flux des véhicules particuliers et la réalisation d'aménagements pour les deux-roues et les piétons.

Cette opération est ainsi réalisée dans l'intérêt de la voirie et nécessite une modification de l'implantation des ouvrages et des réseaux occupant le domaine routier public communal.

La société des Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM) est le mandataire du Maître d'ouvrage pour la réalisation de la cinquième ligne de tramway.

Afin d'assurer la pérennité, la continuité et l'évolutivité du service public de transports en commun, la commune autorisera l'implantation des ouvrages nécessaires à l'exploitation de la 5ème ligne, dans des conditions qui seront précisées par une convention d'occupation du domaine public communal qui sera conclue ultérieurement pour toute la durée d'exploitation des infrastructures de cette 5ème Ligne de tramway.

Le présent protocole vise les ouvrages communaux et ceux des différents occupants du domaine public communal:

- d'une part, le projet de tramway s'inscrit sur le domaine public ou privé de la commune qui, outre les voiries, avec l'ensemble des équipements et mobiliers associés, est elle-même propriétaire de réseaux en

gestion directe (notamment eaux pluviales, éclairage public, signalisation tricolore…) ou de réseaux en gestion affermée ou en relation éventuelle avec des syndicats,

- d'autre part, le projet de tramway, qui est réalisé dans l'intérêt du domaine public, a une incidence sur les ouvrages des concessionnaires (gaz, électricité, téléphone…) et sur tout autre ouvrage ou installation (terrasses, panneaux publicitaires…) en occupation temporaire de ce domaine public,

- enfin, le projet de tramway a une incidence sur les réseaux d'eaux usées dont soit la Communauté d'Agglomération est propriétaire, soit la maîtrise d'ouvrage et la gestion lui ont été transférées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **approuver** le protocole relatif à la cinquième ligne de tramway à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier;

- **autoriser** Madame le Maire de la Ville de Montpellier ou, à défaut, son adjoint délégué signe le protocole précité et tout document relatif à cette affaire

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Cohésion Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 239

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montpellier, GDF-SUEZ et l'association FACE Hérault.

Serge FLEURENCE rapporte :
Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Petit Bard à Montpellier, certains porteurs de projets comme FACE Hérault proposent des actions de médiation sociale en direction des habitants qui s'inscrivent dans l'appel à projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Dans ce cadre, GDF-SUEZ est partenaire de FACE Hérault pour une action qui s'intitule « Accompagner la réhabilitation du Petit Bard » qui s'opère sur l'immeuble Apollinaire et pour laquelle la Ville participe au travers d'une subvention de 1 500 euros attribuée par délibération n° 2013/129 en date du 25 mars 2013.

L'objet de cette action est d'accompagner aux changements les habitants du quartier du Petit Bard lors de leur retour dans leurs logements réhabilités. Elle porte plus particulièrement sur la maîtrise de l'énergie.

L'intervention de FACE Hérault au sein de l'immeuble Apollinaire se décline comme suit :
- des visites dans chaque logement réhabilité en vue d'aider les familles à s'approprier leur logement après réhabilitation, notamment au regard de la maîtrise et de la consommation de l'énergie,
- la mise en œuvre d'un suivi individualisé pour les démarches administratives liées à l'appropriation de leur logement après la réhabilitation,
- un accompagnement personnalisé auprès d'un échantillon de 10 familles en vue de suivre et d'analyser leurs consommations de gaz mois par mois sur une année complète et de leur apporter des conseils réguliers sur la maîtrise de l'énergie.

Pour concrétiser plus fortement le partenariat entre la Ville de Montpellier, GDF-SUEZ et FACE Hérault autour de cette action, il est proposé de signer une convention tripartite. Cette convention fixe notamment l'objet, le contenu précis de l'action et les modalités financières.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Montpellier, GDF-SUEZ et FACE Hérault,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

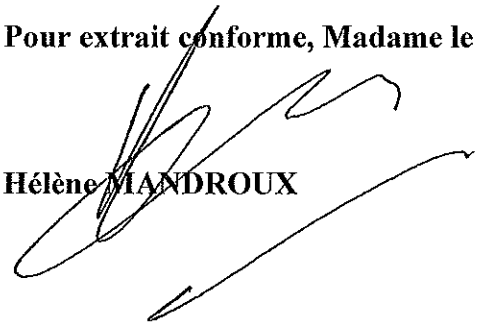

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de l'Espace Public
Service Gestion des Moyens Communs

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 240

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Espace public
Cotisation à un organisme national pour l'année 2013

Serge FLEURENCE rapporte :

Depuis 2011, le Ville de Montpellier adhère à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est née à la suite de rencontres entre collectivités sur le thème de la propreté urbaine regroupant élus et agents territoriaux.

L'AVPU a pour objet de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens. Elle favorise les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales et élabore des recommandations et des plans d'actions pour rendre plus efficaces les modes opératoires.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à cette association dont la cotisation pour 2013 s'élève à 2 100 €.

Cette cotisation sera prélevée sur le chapitre 928, nature 6281 et suivie par la Direction de l'Espace Public.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement de cotisation à l'organisme précité ;
- d'autoriser le prélevement de la dépense d'un montant de 2 100 € sur les crédits inscrits au budget 2013, CRB 127, nature 6281;

- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Jeunesse Sports emploi et Logement
Service Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 241

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Bourse Initiatives Jeunes 2013
Participation de la Ville

Michel PASSET rapporte :

La Ville de Montpellier, avec la mise en place de la Bourse Initiatives Jeunes par son Service Jeunesse, témoigne de l'intérêt qu'elle porte à sa jeunesse.

La Bourse Initiatives Jeunes est une aide financière qui vise à soutenir toutes les actions et les initiatives permettant l'intégration et l'implication de la jeunesse. Elle est destinée aux jeunes de 16 à 29 ans résidant à Montpellier.

Les projets doivent faire appel au sens des responsabilités, à l'esprit d'initiative et de solidarité. Ils peuvent concerner des domaines très divers tels que la culture, l'aide humanitaire, le développement de la vie sociale et le vivre ensemble à Montpellier. Sont exclus les projets présentés dans un cursus scolaire ou universitaire, les travaux de recherches théoriques, ainsi que les projets professionnels ou associatifs.

Le dossier doit comporter une présentation du projet et son budget. Outre l'intérêt du projet pour qu'une action soit éligible, le candidat doit faire appel à d'autres financements.
Les attributions sont établies conformément au règlement d'attribution joint à la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2011.

Afin de permettre la réalisation des projets de la session du mois de juin, il est proposé de prélever sur les crédits prévus au budget 2013 du Service Jeunesse (nature 6714, fonction 924222, CRB : 140, ligne de crédit 1938) la somme de ***4 300 €,*** et de la répartir de la manière suivante :

Amandine D'Acunto, en recherche d'emploi
Production culturelle
Monochrome
Réaliser un court métrage sur le thème de la paternité face à la maladie de sa fille.
Diffusion dans des festivals locaux.

Montant accordé: 800 €

Myrddrina Antoni, étudiante en archéologie
Production culturelle
Le Nombril de Vénus
Présenter les fouilles archéologiques de la cavité du Nombril de Vénus (Gard) afin de valoriser les vestiges et le patrimoine du Languedoc Roussillon auprès des jeunes montpelliérains.
Exposition des photos et projection à l'université Paul Valéry.
Montant accordé: 800 €

Simon Kounovsky, étudiant en audiovisuel
Production culturelle
Le rire du voleur
Réaliser un court métrage, comédie dramatique en huis clos, sur le larcin d'un vieux cambrioleur.
Projections sur le campus Paul Valéry et à l'Espace Jeunesse.
Montant accordé: 800 €

Barthélémy Belle, étudiant en cinéma
Production culturelle
Seven days out
Réaliser un documentaire du Sziget Festival de Budapest salué en 2012 par les « European Festival Awards ».
Projections à l'université Paul Valéry, au ciné-club Jean Vigo.
Montant accordé: 800 €

Aurélia Gonzalez, en recherche d'emploi
Vivre ensemble à Montpellier
Trans-Révérence
Organiser, à partir de la pièce les chaises de Ionesco, des ateliers de lecture et d'écriture intergénérationnels.
Ateliers au sein de la maison de retraite Maison de famille.
Montant accordé: 1 100 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la répartition figurant ci-dessus pour un montant total de ***4 300 €,***
- d'attribuer aux différents candidats les subventions correspondantes sur les crédits inscrits à la fonction 924 222, nature 6714, CRB 140, ligne de crédit 1938, budget 2013,
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction des Relations aux Publics
Service Communal Hygiène et Santé

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 242

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Santé
Cotisation à un organisme national pour l'année 2013

Jacques TOUCHON rapporte :

Depuis de nombreuses années, la Ville adhère à des organismes par le versement de cotisations.

La Ville de Montpellier est membre du Réseau Français des Villes Santé OMS, qui a pour objet le soutien et le développement du Réseau Français des Villes-Santé, en référence aux objectifs de la Santé pour Tous en l'an 2000 et du Programme Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il est proposé de confirmer l'adhésion de la Ville au Réseau Français des Villes Santé OMS pour l'exercice 2013, avec les imputations budgétaires suivantes :

Chapitre	Nature	Organisme	Montant
921	6281	Réseau Français des Villes Santé OMS	1 185€

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'accepter le versement de la cotisation à l'organisme cité ci-dessus ;
- De prélever le montant de la dépense pour un montant total de 1 185 € sur les crédits inscrits au budget 2013 de la Ville au chapitre 921.

- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

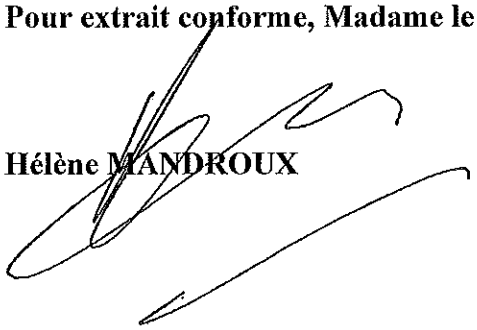

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction des Relations aux Publics
Service Communal Hygiène et Santé

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 243

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Compagnie IBM France (SAS)
Autorisation d'exploiter un centre d'hébergement de serveurs informatiques

Jacques TOUCHON rapporte :

Par arrêté préfectoral n° 2013-I-563 en date du 21 mars 2013, Monsieur le Préfet de l'Hérault a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, qui s'est déroulée du jeudi 18 avril 2013 au vendredi 31 mai 2013 inclus, à l'égard de la demande formulée par Monsieur LECAILLE, Directeur d'établissement d'IBM France à Montpellier, dont le siège social est situé sis 17 avenue de l'Europe à BOIS-COLOMBES (92 275). Elle concerne l'autorisation d'exploitation d'un centre hébergement informatique (extension d'un site existant sis 83 impasse Pierre Magnol – Parc Euromédecine à Grabels) (cf. annexe 1).

Le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier doit rendre un avis car le rayon d'affichage est de 3km autour du site futur de la société IBM, 83 impasse Pierre Magnol – Parc Euromédecine à Grabels (34790), c'est-à-dire aux portes du territoire communal de la Ville de Montpellier.

Cette exploitation est soumise à autorisation préfectorale et relève du titre 1er du livre V du Code de l'Environnement, notamment les articles R.512-14 à R.512-25, sous les rubriques 1432.2.b, 2910-A-1 et 2925 de la nomenclature des Installations Classés pour la Protection de l'Environnement (cf. annexe 2).

Le site d'hébergement de serveurs informatiques de Grabels comptabilisera sur son site jusqu'à treize personnes. Huit agents d'IBM et deux gestionnaires des installations techniques seront présents de 8h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que trois gardes fonctionnant en 3x8, 7j/7 et 365 jours par an.

Sous réserve des prescriptions techniques suivantes :

- Les nouvelles mesures sonométriques réalisées, lors de la mise en fonctionnement effective du site, soient conformes à la réglementation en vigueur.
- Les installations de type rideau d'eau soient en état de fonctionnement optimal en permanence.

et après examen du dossier, dont les conclusions techniques sont annexées à la présente,

il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de ces installations.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Cohésion Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 244

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
Délégation de gestion du Département à la Ville de Montpellier

Christiane FOURTEAU rapporte :

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) a pour but de venir en aide aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq, en leur attribuant des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le Conseil municipal a approuvé par délibération en date du 28 avril 2008 la délégation par le Conseil Général de l'Hérault à la Ville de Montpellier de la gestion du Fonds Départemental d'aide aux jeunes.

Pour permettre une gestion plus cohérente de ce fonds, la Ville en a transféré la gestion au CCAS par convention votée au Conseil municipal du 28 avril 2008, renouvelable par tacite reconduction. Le CCAS perçoit le remboursement des frais de gestion fixés au titre de l'année N à 4% des dépenses en aides de l'année N-1.

Le montant total du fonds (dotation Ville et Département) est arrêté annuellement.

En 2012, la Ville de Montpellier a approuvé par délibération en date du 1er octobre 2012 l'avenant n°4 à la délégation de gestion.

La dotation 2013 fait l'objet d'une convention de délégation de gestion qui se présente comme suit :

- la dotation prévue par le Département au fonds délégué pour l'année 2013 est de 198 000 €,
- la participation de la Ville pour 2013 se monte à 97 000 € et est intégrée à la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale par la Ville de Montpellier au titre de son budget 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de délégation de gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes précisant les participations à ce fonds pour l'année 2013 : 198 000 € pour le Département et 97 000 € pour la Ville,

- d'approuver le transfert de la participation du département au Centre Communal d'Action Sociale, augmentée des frais de gestion prévus dans la convention qui lie la Ville au Département,
- d'autoriser Mme le Maire ou, à défaut, l'Adjointe déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction du Génie Urbain
Service Voirie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 245

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Convention de gestion et d'entretien des ouvrages d'art situés à l'intersection du réseau routier de la Ville de Montpellier et du réseau ferré national Autorisation de signer

Philippe THINES rapporte :

La Ville de Montpellier est propriétaire et gestionnaire d'un certain nombre d'ouvrages en surplomb du domaine public ferré.

A ce titre, dans sa mission en matière de surveillance et de maintenance de ces ouvrages, la Ville de Montpellier ne dispose pas des moyens techniques d'accès et d'interception du trafic ferroviaire pour réaliser les inspections détaillées d'ouvrage (en particulier dans leurs intrados) ainsi que, le cas échéant, les travaux d'entretien courant ou spécialisé découlant de ces inspections.

Par ailleurs, la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire a apporté notamment en pleine propriété à cet établissement les biens constitutifs de l'infrastructure ferroviaire. En application de ces textes, RFF est propriétaire des voies ferrées et de ses dépendances, la SNCF, gestionnaire délégué d'infrastructure ferroviaire, étant chargée quant à elle du fonctionnement et de l'entretien du réseau ferroviaire pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par RFF (article 1er alinéa 2 de la loi n°97-135).

Il s'avère donc nécessaire de se doter d'une convention qui permette à la ville de répondre à ses obligations de gestionnaire en étroite collaboration avec RRF et la SNCF.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir:

- approuver le projet de convention de gestion et d'entretien des ouvrages d'art situés à l'intersection du réseau routier de la Ville de Montpellier et du réseau ferré national à conclure avec RFF, propriétaire des infrastructures du réseau ferré national, et la SNCF, gestionnaire délégué de ces infrastructures,

- dire que les crédits seront inscrits au budget de la Ville, nature 6188 fonction 928822, ligne de crédit 20291,
- autoriser Madame le Maire de la Ville de Montpellier ou à défaut son adjoint délégué à signer la convention précitée et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction du Génie Urbain
Service Voirie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 246

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Fourniture et mise en oeuvre de revêtements en asphalte coulé Autorisation de signer le marché

Philippe THINES rapporte :
Le présent marché, a pour objet les travaux nécessaires à la réfection et l'entretien des revêtements en asphalte de voirie de la Ville de Montpellier.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 3° al.et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les prestations sont rémunérées sur la base des prix unitaires et font l'objet de bons de commande passés en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

La durée du marché est de 1 (un) an. Le marché est reconductible de manière expresse dans la limite de 3 (trois) reconductions; ce qui porte la durée maximale de ce marché à 4 (quatre) ans.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

- montant minimum : 100.000,00 € H.T.
- montant maximum : 300.000,00 € H.T.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction du marché.

Le jugement des offres se fonde sur les critères suivants :

Au niveau des candidatures :

° garanties et capacités techniques et financières
° capacités professionnelles

Au niveau des offres :

° valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique (60%)
° prix des prestations (40%)

La Commission d'appel d'offres, en date du 7 mai 2013 a retenu l'offre présentée par l'entreprise ASTEN qui répond aux prescriptions du marché à conclure et constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au BP 2013, nature 2315 en investissement et nature 61523 en fonctionnement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution du marché 2D0004 à l'entreprise Asten ;

- d'autoriser madame le Maire ou, à défaut, Monsieur l'Adjoint Délégué à signer tous les documents ou actes relatifs à cette affaire ;

- de dire que la dépense sera prélevée sur le budget de la Ville.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

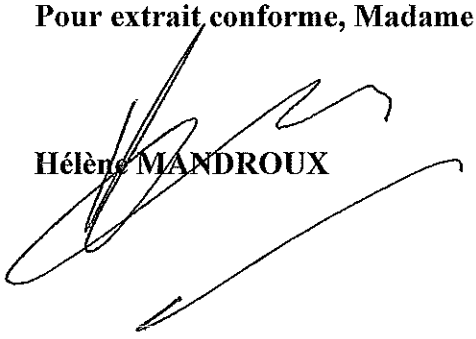

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Réglementation et de la Tranquillité Publique
Service Ressources Communes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 247

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILLIE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Marchés de Sécurité et Accompagnement Evènementiel
Autorisation à signer les marchés

Régine SOUCHE rapporte :

La Ville de Montpellier a souhaité lancer un marché de services permettant de désigner des prestataires chargés pour le lot n° 1 de l'accueil et de la sécurité et pour le lot n° 2 de l'accompagnement et de la protection rapprochée.

Pour réaliser ces prestations, il a été publié le 23 janvier 2013, un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 – 3° alinéa et 57 à 59 du code des Marchés Publics, et comportant deux lots.
Les prestations feront l'objet de marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum, passés en application de l'article 77 du code des Marchés Publics.

Ces marchés conclus pour une période initiale d'un an à compter de la notification, pourront être reconduits par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La commission d'Appel d'offres, en date du 23 avril 2013, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés désignées ci-dessous présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lots	Entreprises	Moyenne des besoins sur 1 an en Euros H.T.	Montants retenus sur bordereau de prix estimatifs en Euros H.T.
1 – Accueil et Sécurité	GROUPEMENT Agence de Sécurité Intégrale (mandataire) / Global Organisation Services / Alpha Protect 94800 Villejuif	100 000,00	77 164,59

2 – Accompagnement et Protection rapprochée	GROUPEMENT Agence de Sécurité Intégrale (mandataire) / Global Organisation Services / Alpha Protect 94800 Villejuif	50 000,00	9 321,71

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avis de la commission d'Appel d'offres en date du 23 avril 2013.

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget 2013 de la Ville – Fonction : 921 120 – Nature : 6282.

- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe Déléguée, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres, et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

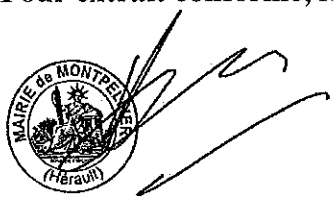

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Cohésion Sociale
"

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 248

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la thématique Egalité des droits et des devoirs Exercice 2013

Régine SOUCHE rapporte :

La Ville de Montpellier a toujours développé un partenariat actif avec les associations et partenaires dont l'activité constitue un élément fondamental du vivre ensemble.

Très engagée dans la lutte contre les discriminations, la Ville souhaite soutenir les structures, œuvrant pour l'égalité des droits et des devoirs, implantées sur son territoire.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, la Ville de Montpellier propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes pour leur permettre de mener à bien l'ensemble de leurs actions et ainsi répondre aux sollicitations croissantes.

N° asso	Association	Nature	Montant
5233	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits	Fonctionnement	5 000 €
3318	Association Le Refuge Délégation de Montpellier	Fonctionnement	5 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'attribution et de l'affectation des subventions tels que définies ci-dessus, sous réserve de signature des conventions;

- de prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 sur l'imputation budgétaire : 6574/925/1398, pour un montant de 10 000 € ;
- d'approuver la convention type annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

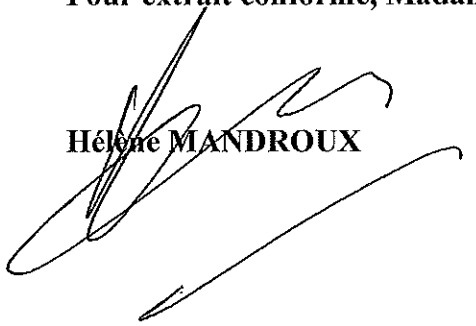

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 249

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attribution de subventions à des projets et structures Exercice 2013

Philippe SAUREL rapporte :

La Ville de Montpellier souhaite encourager, à travers le versement de subventions, des projets culturels ou des structures culturelles portant divers projets sur le territoire de la ville. Les projets ou structures retenus participent de la vitalité artistique de notre ville et valorisent des pans entiers de la culture cinématographique et audiovisuelle, patrimoniale, théâtrale, musicale, du livre et des arts plastiques en mettant en place des formes originales de rencontres avec le public.

Offres culturelles (cours, clubs, ateliers ...) ou temps forts (expositions, festivals ...), ces projets participent pleinement à la diversité culturelle de notre cité tout en confortant une dimension économique, sociale et territoriale. La Ville, qui souhaite encourager des projets innovants et créatifs, s'est appuyée pour l'analyse des dossiers sur les points suivants : projet ou structure s'inscrivant dans une dynamique urbaine, mise en œuvre d'une action en direction de tous les publics ou d'un public jeune, originalité du projet (formes innovantes ou expérimentales), adéquation budget/objectifs, participation des autres collectivités aux financements.

Rappelons que la Ville a déjà attribué, lors des précédents conseils municipaux de février, mars et mai 2013, 485 400 € pour différents Projets et Structures.

Après examen des dossiers, il est proposé l'attribution de subventions aux quinze associations figurant dans le tableau ci-après pour un montant total de 103 100 € au titre de l'exercice 2013.

Code association	Nom association	Nature	Montant
4949	Kawenga Territoires Numériques	F	25 000 €
130	Friends of the Anglophone Library	F	500 €
4922	Couvent des Dominicains de Montpellier	F	2 000 €
3064	Lâche les Mots	F	1 000 €
4279	J'Ose Lire et Clair de Plume	P	500 €
511	Association Méridiane	F	800 €
5129	Celéphaïs - Black Mamba	F	1 000 €
297	Mots Passants	F	300 €
783	Centre Communautaire et Culturel Juif	F	40 000 €
2119	Centre Lacordaire	F	15 000 €
2265	Association Culturelle des Berbères de Kabylie	F	5 000 €
2265	Association Culturelle des Berbères de Kabylie	P	5 000 €
3403	Association Internationale Saint Roch de Montpellier	P	1 000 €
3403	Association Internationale Saint Roch de Montpellier	F	3 000 €
616	Société Archéologique de Montpellier - Musée Languedocien	F	3 000 €
		TOTAL	**103 100 €**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des subventions aux associations telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions types le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour les manifestations et pour un montant total de 103 100 €.
- D'approuver les lettres d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 250

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Culture et Patrimoine
Cotisation au Conseil International des Archives pour l'année 2013
Modification de la délibération n°2013/175 du 6 mai 2013

Philippe SAUREL rapporte :

Depuis plusieurs années, la Ville adhère au Conseil International des Archives. Par délibération n°2013/175 du 6 mai 2013, le renouvellement de cette adhésion a été approuvé pour l'année 2013, pour un montant de 150 €.
Or, la cotisation s'élève désormais à 200 €.
Il est proposé de confirmer l'adhésion à cet organisme, essentiel au fonctionnement des Archives municipales, pour ce nouveau montant.

Chapitre	Nature	Organisme	Montant
923	6281	ICA Conseil International des Archives	200 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier par la présente délibération la délibération n° 2013/175 du 6 mai 2013;
- De confirmer le renouvellement de l'adhésion à l'organisme précité
- De prélever le montant de la dépense, soit 200 €, sur les crédits inscrits au budget 2013, chapitre 923 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 251

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Languedoc-Roussillon Cinéma Exercice 2013

Philippe SAUREL rapporte :

L'association Languedoc-Roussillon Cinéma œuvre depuis 2006 pour la promotion du cinéma et de l'audiovisuel en Languedoc Roussillon et assure quatre missions complémentaires :

- La commission du film qui accompagne et accueille les tournages de films dans la région Languedoc Roussillon ;
- L'accompagnement des professionnels pour aider à la structuration du secteur, grâce à l'organisation d'événements, de rencontres, de réalisation d'études et d'enquêtes ainsi que la participation à l'ensemble des travaux du COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle).
- La programmation de projections dans le cadre d'avant premières, de festivals ou de programmes spécifiques des films tournés ou produits en région, en lien avec les professionnels locaux ce qui permet de réaliser un travail de médiation auprès des scolaires et des étudiants, ainsi que du grand public.
- L'éducation à l'image, qui se décline autour de plusieurs programmes : le Pôle Régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel ; Passeurs d'images et Des cinés, la vie ! Lycéens au cinéma.

Considérant ces missions comme indispensables à sa politique en matière de création et de diffusion cinématographique, la Ville de Montpellier décide de renouveler son soutien en proposant une subvention de 9 000 euros pour le fonctionnement de l'association Languedoc-Roussillon Cinéma (n° de dossier 000064) et de passer une convention de partenariat, jointe en annexe. Le budget prévisionnel de l'association est également joint en annexe. Ci-après les comptes de résultats simplifiés exercice 2011 et le budget prévisionnel 2013 :

Charges			Produits		
	CR 2011	BP 2013		CR 2011	BP 2013
Charges d'exploitation	202 079	224 817	Produits de gestion	19 723	0
Salaires et charges	434 280	454 143	Subventions	637 546	698 550
Impôts et taxes	28 819	23 590	*DRAC et DRPJJ*	*NC*	*198 550*
Dotations aux amortissements	3 836		*Conseil Régional*	*NC*	*433 000*
Autres charges de gestion	-	15 000	*Ville*	*9 000*	*15 000*
Dotations aux amortissements	-	6 000	*Agglomération*	*NC*	*10 000*
-	-	-	*Conseil Général 34*	*NC*	*1 000*

-	-	-	*Conseil Général 31*	*NC*	*0*
-	-	-	*Fonds Européens*	*NC*	*41 000*
-	-	-	*Autres*	*NC*	-
Charges exceptionnelles et financières	0	-	Produits financiers et exceptionnels	52 742	-
-	-	-	Reprise amortissements et provisions	-	25 000
Total	**669 014**	**723 550**	**Total**	**710 011**	**723 550**
Résultat d'exploitation : Excédent 2011	**40 997**	-	-	-	-
Report des ressources non utilisée des exercices antérieurs	54 422	-	-	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	50 514	-	-	-	-
Excédent réel	**44 905**	-	-	-	-

Tableau d'attribution :

Code	Association	F/M	Montant
4974	Languedoc-Roussillon cinéma	F	9 000 €
		TOTAL	**9 000 €**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- De décider de l'attribution et de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2013 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 9 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 252

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association La Maison 2 la Chanson Exercice 2013

Philippe SAUREL rapporte :

L'association « La Maison 2 la Chanson » initie et met en œuvre des projets culturels autour de la diffusion de la chanson au premier plan desquels se trouve le « Festival Le Chant de la Cigale ». Une deuxième édition qui s'articule autour de deux thèmes : "Hommages et résistances".

Cherchant à bénéficier de la dynamique du « Festival de Radio France », cette manifestation se déroule en partie dans la même période du 15 juillet au 4 août 2013. L'association « La Maison 2 la Chanson » propose également des actions de promotion de la chanson, notamment à travers l'organisation de rencontres et d'expositions.

Pour l'édition 2013 de la manifestation « Le Chant de la Cigale » la Ville de Montpellier met gracieusement à disposition :
- La salle Pétrarque du 16 juillet au 06 août. Montant de la mise à disposition : 13 200 euros,
- La salle Pagézy du 22 au 29 juillet. Montant de la mise à disposition : 11 600 euros,
- Le Jardin Clemenceau durant 3 jours. Mise à disposition du personnel du protocole pour les installations,

soit une aide en nature totale de 24 800 euros.

Considérant que l'association « La Maison 2 la Chanson » à travers ses actions et sa manifestation « Le chant de la Cigale » participe au développement de la politique culturelle de la Ville en matière de soutien et de promotion de la chanson, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € et de passer une convention de partenariat jointe en pièce annexe. Le budget de la manifestation est également joint en pièce annexe.

Tableau d'attribution :

Code	Association	F/M	Montant
2621	La Maison 2 la Chanson	P	8 000
		TOTAL	**8 000 €**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- D'approuver la mise à disposition des salles précités qui constituent des aides en nature et dire que les montants valorisés de ces aides seront inscrits au titre de subvention dans le compte administratif de la Ville et dans les comptes de l'association ;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2013 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 8 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 253

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attribution de subventions à des radios associatives Exercice 2013

Philippe SAUREL rapporte :

Il y a plus 30 ans, naissaient à Montpellier les premières radios associatives libres, mouvement émanant des premières radios pirates (1978).

Aujourd'hui la ville de Montpellier compte huit radios associatives indépendantes qui animent et produisent, chaque jour, des heures de programmes radiophoniques et participent ainsi pleinement à la pluralité et à la diversité culturelle. Elles touchent tous types de public : jeunes, citoyens, personnes isolées et leurs actions en font des acteurs majeurs de la liberté d'expression.

La richesse de leurs programmes permet de rendre visibles des initiatives locales et d'assurer une information de proximité solidaire et citoyenne. Ces modes d'expression se construisent en activant des partenariats avec les acteurs associatifs de Montpellier et les institutions. En cela, ces associations assument une mission de lien social et participent à la construction d'une histoire et d'une identité commune. Elles apportent donc un concours essentiel au développement local et culturel.

Considérant les missions des radios associatives comme indispensables à l'exercice de la démocratie locale, la Ville de Montpellier décide de renouveler son soutien en leur octroyant 8 000 € pour sept des radios et 4 000 € pour la radio étudiante A.D.O.R.E.M. créée en 2010 et hébergée depuis dans les locaux de la Maison pour Tous Emma Calvé, ce qui constitue une aide en nature importante. C'est donc 60 000 euros au total qu'il est proposé de verser aux radios associatives.

Il convient par ailleurs de rappeler que la Ville intervient dans le cadre d'une co-production avec l'association Croqu'Oreilles – Radio Divergence F.M. à hauteur de 16 720 € pour la retransmission en direct de la saison 2012 – 2013 de l'Agora des Savoirs.

N° association	Nom association	Nature	Montant
29	Montpellier Contacts - Radio Clapas	F	8 000 €
38	Radio Aviva 88 FM	F	8 000 €
48	FM Plus Association Protestante de Radio-Télévision	F	8 000 €
307	RCF MAGUELONE HERAULT	F	8 000 €
491	Son é Resson Occitan	F	8 000 €
1215	Croqu'oreilles Divergence	F	8 000 €
1919	Association pour le développement d'un outil radiophonique étudiant - ADOREM	F	4 000 €
4283	L'Eko des Garrigues	F	8 000 €
		TOTAL	**60 000 €**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

En conséquence nous vous demandons :

- De décider de l'attribution et de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour les manifestations, pour un montant total de 60 000 € ;
- D'approuver la lettre d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Mme Le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 254

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attributions de subventions à des associations gérant des lieux artistiques et d'accompagnement Exercice 2013

Philippe SAUREL rapporte :
Depuis de nombreuses années, la Ville de Montpellier aide en fonctionnement des associations qui gèrent des lieux de diffusion et de créations artistiques. Des lieux qui déclinent plusieurs fonctions et qui sont des éléments essentiels dans le maillage artistique et culturel de notre territoire.

Avec des jauges variables, ces lieux programment tout au long de l'année des spectacles de théâtre, de danse ou de musique. Leur liberté de programmation est indéniablement un facteur essentiel pour la richesse, la diversité et la vitalité des offres culturelles de notre ville. Devenus au fil du temps des endroits dans lesquels la rencontre entre public et artistes peut s'effectuer dans une grande proximité, ces lieux participent à la dynamique artistique et citoyenne des quartiers dans lesquels ils sont implantés. Ils peuvent être en outre des lieux « tremplins » pour les artistes locaux qui par la suite rayonneront en France et à l'étranger.

Outre, leur fonction de diffusion, certains de ces lieux peuvent être aussi des lieux de résidence et de répétitions, une étape essentielle dans le processus de création. Si certains ont choisi un axe de travail unique (théâtre, danse contemporaine, spectacle jeune public) d'autres, plus nombreux, sont ouverts à toutes formes de propositions artistiques.

Rappelons que la Ville a déjà attribué, lors des précédents conseils municipaux de mars et mai, 233 000 € pour différents lieux artistiques et d'accompagnement.

Après examen des dossiers, il est proposé l'attribution de subventions aux 2 associations figurant dans le tableau ci-après pour un montant total de 18 500 €.

N° asso	Association	Nature	Montant
2186	Hispanothèque	P	500 €

4955	Musiques sans Frontières	F	18 000 €
		TOTAL	**18 500 €**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des subventions aux associations telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour la manifestation pour un montant total de 18 500 € ;
- D'approuver les lettres d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Renouvellement urbain

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 255

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

PRU Cévennes (Petit Bard – Pergola)
Convention entre la Ville de Montpellier, la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la SERM pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Michael DELAFOSSE rapporte :

Par traité de concession approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2007 et signé le 9 mai 2007, la ville de Montpellier a confié à la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine - SERM, la réalisation du Programme de Rénovation Urbaine sur le secteur du Petit Bard. Cette concession d'aménagement porte notamment sur la réalisation des espaces publics et la requalification des voiries et réseaux, en lien avec les opérations de démolition-reconstruction de logements.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, projette, quant à elle, de réhabiliter les réseaux de distribution d'eau potable et d'eaux usées du quartier du Petit Bard.

De manière à garantir une conception et une mise en œuvre de ces réseaux cohérentes avec l'ensemble des contingences techniques et de phasage de cette opération complexe, la Communauté d'Agglomération de Montpellier accepte de confier à la SERM, les études et les travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable et d'eaux usées et s'engage à prendre en charge financièrement les frais correspondants, à hauteur de 100% de la mise en place de canalisations de diamètre équivalent à l'existant.

La Ville de Montpellier, porteur du projet de rénovation urbaine et compétente en matière de défense incendie, s'engage quant à elle à assurer le financement des renforcements des réseaux d'eau potable et d'eaux usées nécessaires, en particulier pour pouvoir assurer de manière confortable la protection incendie.

A cet effet, une convention entre la Ville de Montpellier, la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la SERM rappelle ces dispositions, fixe les participations financières incombant à chacun, précise les modalités de versement des financements apportés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier à la SERM,

concessionnaire de l'opération d'aménagement, et règle les modalités d'incorporation des équipements réalisés dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Montpellier, la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la SERM, concessionnaire de l'opération d'aménagement PRU Cévennes - Petit Bard, relative à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du quartier du Petit Bard,
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

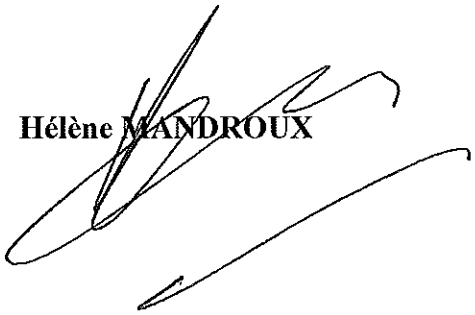

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 JUIN 2013

Ville de Montpellier

Mission Grand Coeur
OPAH

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 256

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

MONTPELLIER GRAND CŒUR
Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Attribution de subventions

Michael DELAFOSSE rapporte :

Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, mises en place dans le quartier Centre, des subventions de la Ville sont accordées en application des conventions signées notamment avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Communauté d'agglomération de Montpellier.

Après validation du programme de travaux, ou contrôle des travaux, réalisés par l'équipe de conduite d'opération de la SERM, agissant pour le compte de la Ville de Montpellier dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Cœur, les subventions suivantes sont engageables :

Syndic 3 rue Verdale (parties communes)	3.367,00 €
11 rue Général Vincent, Cabinet Hugon Redon (parties communes)	4.000,00 €
1 rue Collège Duvergnier, Cabinet Hugon Redon (parties communes)	4.000,00 €
Syndic 5 rue Haguenot, Cabinet Hugon Redon (parties communes)	4.000,00 €
7 rue Général Vincent, Cabinet Hugon Redon (parties communes)	4.000,00 €
6 rue Faubourg Figuerolles, Cabinet Hugon Redon (parties communes)	4.000,00 €
M. ou Mme GRASSI Gennaro, 9 rue de la Raffinerie (propriétaire occupant)	3.000,00 €
SDC 15 rue du Chaval Vert, C/O SARL Bordry (parties communes)	4.000,00 €
Total :	**30.367,00 €**

Conformément au règlement attributif des subventions municipales dans le cadre de ces OPAH, le versement de la subvention engagée ne sera effectué que sous la condition d'une visite de contrôle des travaux réalisés.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser les paiements des subventions d'un montant total de 30.367,00 € correspondant aux 8 immeubles listés ci-dessus,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Ville (CRB : 28500 / Nature 20422 / Fonction 824 / Chapitre 908),
- d'autoriser Mme le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 JUIN 2013

Ville de Montpellier

Direction Réussite Educative
Service Enfance

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 257

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL AÏMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Marché public de prestation de service
Réservations de berceaux auprès de crèches d'entreprises
Reprise de gestion des crèches d'entreprises
« Les Petits Chaperons Rouges » par la maison mère « LPCR GROUPE »
Avenant de transfert

Michel PASSET rapporte :

Pour faire face à l'augmentation croissante des besoins des familles, la Ville a multiplié les initiatives contribuant au développement de l'offre d'accueil sur le territoire. C'est dans ce contexte, par délibération du 27 juillet 2009, que le Conseil Municipal a autorisé la réservation de berceaux dans les crèches d'entreprises installées à Montpellier dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Avec ce marché, la Ville peut réserver, en acquittant un prix annuel par place, un maximum de 30 places dans des établissements d'accueil implantés sur le territoire communal, conventionnés avec la Caisse d'Allocations Familiales et agréés par la Protection Maternelle Infantile. Le marché prévu pour un an et renouvelable trois fois arrivera à son terme le 11 août 2013.

Les deux lots géographiques prévus par ce marché ont permis d'attribuer le lot n°2 « Quartiers périphériques» à l'entreprise « Les Petits Chaperons Rouges » (LPCR) pour 5 places au prix initial de 9800 € par an et par berceau. Ces places sont dévolues, par le comité municipal d'attribution, à des familles montpelliéraines.

Par l'effet de plusieurs fusions-absorptions, l'entreprise LPCR a regroupé ses activités de crèches interentreprises pour devenir le gestionnaire unique de ses crèches. Ainsi, la gestion de l'entreprise LPCR a été reprise, à compter du 6 février 2013, dans un cadre juridique et fiscal adapté, par la maison mère du groupe, LPCR GROUPE.

Par conséquent, le présent avenant a pour objet la cession du contrat de LPCR à LPCR GROUPE, nouveau titulaire du contrat avec la Ville, qui s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial. Les clauses et conditions du contrat initial restent inchangées.

Après étude, il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la cession du contrat de LPCR à la maison mère du groupe, LPCR GROUPE.
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut Madame l'Adjointe Déléguée à céder le marché au nouveau titulaire, LPCR GROUPE;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut Madame l'Adjointe Déléguée à signer tous documents ou actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 JUIN 2013

Ville de Montpellier

Direction Réussite Educative
Service Enfance

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 258

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Convention de Service « Cafpro » entre la CAF et la Ville Autorisation pour l'accès professionnel aux données des Caf

Michel PASSET rapporte :

Afin de déterminer la situation des familles pour le règlement des frais de garde dans les établissements et services d'accueil municipaux du jeune enfant (crèches, multi accueils, accueils familiaux) ainsi que dans les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires (ALAE et ALSH), la Ville de Montpellier prend en compte les ressources des familles et le nombre de personnes à charge.

Pour définir les tarifs, établis à partir d'un barème imposé par la CNAF pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, les familles allocataires CAF doivent communiquer chaque année, aux services de la Ville concernés, le dernier avis d'imposition et une attestation de la CAF datant de moins de trois mois et mentionnant leur quotient familial.

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives pour les usagers, de rationnaliser le recensement des informations manquantes mais également devant la difficulté à obtenir dans les délais des pièces fiables et contrôlées, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault propose, à ses partenaires et aux organismes tiers justifiant d'un besoin professionnel, l'accès direct à son service télématique « Cafpro ».

Ce service permet de visualiser en temps réel la situation ainsi que les ressources des familles allocataires. Cet accès est conditionné à la signature d'une convention de service entre la CAF et la Ville pour les établissements précités qui ont fait l'objet d'une signature de convention d'objectif et de financement pour le versement de la prestation de service. Cette convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Après étude, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de service entre la Ville et la CAF afin d'autoriser l'accès aux données « Cafpro » pour les agents justifiant d'un besoin professionnel;

- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut, l'Adjoint Délégué, à signer la convention de service « Cafpro » ci jointe et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 JUIN 2013

Ville de Montpellier

Direction de l'Action Territoriale
Service des Maisons pour Tous

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 259

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHIA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Maison pour tous de la Ville de Montpellier
Mise à disposition de salle à titre gratuit

Sophie BONIFACE-PASCAL rapporte :

Les Maisons Pour tous de la Ville de Montpellier hébergent chaque année un nombre considérable d'associations.

Dans un souci d'homogénéisation du traitement de ces occupations, il a été validé lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2011, des modèles de convention de mise à disposition permettant le traitement de toutes les situations (occupations ponctuelles ou annuelles).

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les aspects financiers liés à ces occupations.

Le Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.Le même texte prévoit cependant une exception en permettant que de telles occupations puissent être accordées gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Cette occupation à titre gratuit constitue toutefois une redevance en nature qui doit être valorisée à ce titre tant dans les comptes de l'association que dans le budget de la Ville.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les associations bénéficiaires de cette gratuité.

A cet effet, un tableau est joint en annexe décrivant le nom de l'association, le type de mise à disposition envisagée et le montant valorisable de celle-ci.

Cette gratuité se justifie à plusieurs titres :
- L'investissement bénévole de l'association dans la vie du quartier,

- L'objet humanitaire, caritatif, citoyen de l'association ou son caractère d'intérêt général,
- La participation de l'association au projet de la Maison pour tous.

Pour cette fin de saison 2012/2013, les Maisons pour tous de la Ville de Montpellier proposent donc d'ajouter aux précédentes validations:

- La mise à disposition ponctuelle de salle à titre gratuit à **9** associations, pour un montant total de subvention en nature valorisable de **3355** €.

Les associations concernées sont : Face Hérault (55€), Essor (550€), Axe Sport (880€), Via Voltaire (55€), Compagnons bâtisseurs (55€), Natyanamir (220€), Crèche bamboubulle (1100€), Secours populaire (220€) et AVEC (220€)

Le montant de la subvention en nature est calculé en fonction des tarifs appliqués dans les Maisons pour tous, votés lors du Conseil municipal du 25 juillet 2011.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le tableau joint en annexe décrivant les associations bénéficiaires de mise à disposition de locaux à titre gratuit ;
- D'approuver la signature avec ces associations des conventions nécessaires selon les modèles approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2011 ;
- De dire que les montants en nature valorisables seront portés au compte des associations ainsi qu'au compte administratif de la Ville ;
- D'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

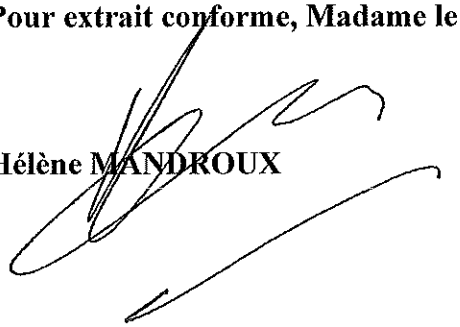

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Architecture et Immobilier
Service Architecture

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 260

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Le Rockstore - Travaux de mise aux normes - Avenant n° 1

Serge FLEURENCE rapporte :
Le Rockstore est un établissement recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée (discothèque et salle de concert) qui appartient à la Ville. Le site est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour faire suite au contentieux qui oppose ce bâtiment et la copropriété voisine portant sur les défauts d'isolement acoustique, la Ville, propriétaire des murs, a décidé d'effectuer d'importants travaux conduisant à la mise en conformité acoustique.

Pour cela, un marché à procédure adaptée a été lancé en lots séparés, et par délibération n° 2012/594 en date du 17 décembre 2012, les marchés ont été attribués. L'entreprise DARVER est devenue titulaire du lot n° 1 « Gros-Œuvre – VRD ».

Des vestiges archéologiques ont été découverts en cours de chantier malgré deux sondages de sols réalisés au cours des études, (dans une zone proche de la scène qui avait été complétement remaniée lors des précédentes transformations du site (dans les années 1970), et une petite zone située contre une façade dans un collatéral - au final ce sondage se situait sur les reins de la voûte ce qui ne permettait pas de détecter la cavité). Cette découverte était donc imprévisible.

C'est lors du réglage de la plateforme destinée à supporter la dalle acoustique que les ouvriers sont passés à travers le sol en plusieurs endroits. Ils venaient de mettre à jour des caveaux individuels ainsi qu'une voûte enterrée de 2m de haut environ.

Une étude archéologique a donc été menée en urgence pour définir les zones concernées par la présence de caveaux. Fait exceptionnel : Il s'avère que c'est toute la surface de la Nef qui est concernée (caveau individuels) ainsi que la moitié des collatéraux (voûtes).

Dès lors, le système constructif initialement prévu pour les fondations de la dalle ne pouvait plus être envisagé du fait de cette sujétion technique imprévue.

Après concertation entre les bureaux d'études techniques, les architectes, les archéologues et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon, dans le but de ne pas détruire ces vestiges archéologiques, une solution technique spécifique a été retenue, consistant en :

- Sur la Nef : la réalisation d'une dalle de 10 mètres de portée fondée sur micropieux.
- Sur les collatéraux : renforcement du sol par injection de résine.
- Mais également, la mise en place d'un support anti-vibratile qui apporte la correction acoustique nécessaire.

Ce complexe « dalle-résilient-fondation » très spécifiquement et finement dimensionné, permettant d'atteindre les performances exceptionnelles recherchées tout en préservant l'héritage archéologique découvert, ne peut être réalisé que par la même entreprise, titulaire du lot Gros-Œuvre, mettant en œuvre l'ensemble des éléments le constituant.

Ces techniques de fondation engendrent une plus-value importante par rapport au système constructif prévu au marché :

- Montant initial du marché : 180 000 € HT.
- Montant de l'avenant : 170 824,37 € HT.
- Nouveau montant du marché : 350 824,37 € HT.
- Pourcentage d'augmentation du marché : 95 %.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 16 avril 2013, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 en ce qui concerne le marché en question.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché 2M1363 relatif aux travaux de mise aux normes du Rockstore.
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut, l'Adjoint Délégué, à signer cet avenant ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Ville.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Architecture et Immobilier
Service Patrimoine Sécurité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 261

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Convention de gestion des charges communes - Opération la Panacée Convention de location 3 rue du Calvaire Ville de Montpellier/ Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

Serge FLEURENCE rapporte :
Par bail emphytéotique administratif en date du 21 avril 2009, la Ville de Montpellier a mis a disposition du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) une partie de l'immeuble situé, 14 rue Ecole de Pharmacie, propriété de la Ville.

Dans ces lieux mis à disposition, d'une superficie de 1500 m² environ, ont été créés par le CROUS 59 studios pour des étudiants en art et 3 ateliers d'artistes.

Un état descriptif de division volumétrique (EDDV) annexé au bail emphytéotique administratif du 21/04/2009 décrit les équipements qui font l'objet des servitudes réciproques et perpétuelles applicables à cet ensemble immobilier.

L'ensemble immobilier rentre dans sa phase opérationnelle avec l'ouverture en juin 2013 du Centre d'art, il convient donc de définir les règles de gestion afférentes à ces servitudes.

La Ville et le CROUS s'obligent en conséquence à assumer leur quote-part de toutes les dépenses consécutives à l'existence, au fonctionnement et à l'entretien des éléments collectifs généraux de l'ensemble immobilier selon les modalités figurant dans la convention de gestion des charges communes jointe en annexe.

D'autre part, la Ville de Montpellier s'était engagée à fournir un local à vélos qui devait à l'origine être partie intégrante de l'immeuble 14 rue école de pharmacie. Ce projet, qui n'a pu être réalisé pour des contraintes techniques, a nécessité de trouver un local indépendant situé à proximité de l'immeuble pour répondre aux besoins des résidents.

Un local d'une superficie de 25 m² en rez de chaussée de l'ancien presbytère Saint Mathieu situé, 3 rue du calvaire étant disponible et adapté, la Ville de Montpellier propose de le mettre gracieusement à la disposition du CROUS à compter du 1er juillet 2013, pour une durée de 10 ans renouvelable ;

La valeur locative annuelle de ce local a été évaluée à 1200,00 €.

La gratuité de la location constituant une subvention annuelle en nature d'un montant de 1200,00 €, il conviendra de reporter cette somme à la fois sur le compte administratif de la Ville de Montpellier et dans les comptes annuels du CROUS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver pour l'opération la Panacée, la convention de gestion des charges communes jointe en annexe ;
- d'approuver la convention de location du local à vélos jointe en annexe ;
- d'approuver la gratuité du loyer pour le local à vélos et de porter la subvention annuelle en nature d'un montant de 1200,00 € au compte administratif de la Ville de Montpellier ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

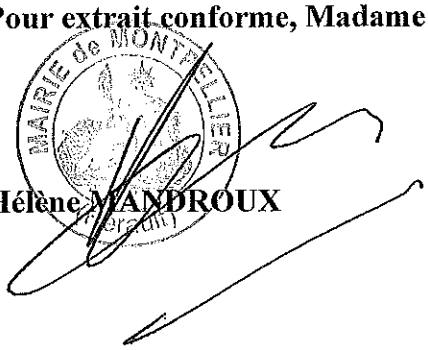

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction des Relations Internationales
Direction des Relations Internationales

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 262

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MALLIE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Mandat spécial, présentation d'une mission opérationnelle des membres du conseil municipal dans le cadre de l'action internationale de la Ville et des jumelages.

Perla DANAN rapporte :
La Ville de Montpellier développe des activités internationales dans le cadre de la loi 92-125 du 6 février 1992, dont le titre IV 5 est consacré à la coopération décentralisée.

Le développement et la mise en œuvre de ces activités est assurée par la Direction des Relations Internationales, à travers ses jumelages et l'adhésion à des réseaux de coopération décentralisée.
L'action Internationale vise par ce biais à mettre en œuvre des projets au bénéfice de la Ville de Montpellier, de ses citoyens et des acteurs locaux.

Mission à Heidelberg du 27 au 29 Juin 2013

Le traité d'amitié Franco-allemand, dit traité de l'Elysée, a été signé par le Président Français Charles de Gaulle et le Chancelier Allemand Konrad Adeanauer, en janvier 1963. Cet accord a scellé la reconciliation franco-allemande en fixant les objectifs d'une coopération accrue entre l'Allemagne et la France dans le domaine des relations internationales, de la défense et de l'éducation. Ce traité demeure le socle fraternel de la construction européenne.
la Ville de Heidelberg célèbrera le 28 juin prochain, le cinquantième anniversaire de l'amitié franco-allemande, conjointement avec la région métropolitaine Rhein-Neckar et plusieurs communes de la région ayant noué un partenariat avec des villes françaises.
A ce titre, Monsieur le Maire de Heidelberg, Monsieur Eckart WURZNER a invité Madame le Maire accompagnée d'une délégation à participer à cette célébration.
Ce déplacement permettra aussi de dresser le bilan des échanges franco-allemand (Unicités, coopération touristique, séminaires d'experts sur l'urbanisme, ...) et d'établir un plan des futures actions

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder à Mme le Maire, et à Philippe THINES, Adjoint au Maire délégué au jumelage avec Heidelberg, un mandat spécial pour la mission à Heidelberg du 27 au 29 juin 2013;

- D'autoriser le déplacement d'administratifs et de personnes extérieures qualifiées invitées par Madame le Maire;

- D'autoriser Madame le Maire et M. THINES à prendre tous les actes relatifs à ces activités de nature internationale;

- D'imputer les dépenses inhérentes à ce déplacement (frais de transport estimés à 4000 euros) sur le budget de la Direction des Relations Internationales (chapitre 920).

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Planification - Urbanisation nouvelle

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 263

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Secteur de la rue Charles Perrault et de l'avenue du Petit Train Instauration d'un périmètre d'étude (art. L. 111-10 du code de l'urbanisme)

Michaël DELAFOSSE rapporte :
Le secteur situé en limite ouest de la ZAC Port Marianne – Consuls de Mer délimité par les avenues du Petit Train, Albert Dubout et du Professeur Etienne Antonelli s'inscrit dans un contexte urbain qui a fortement évolué ces dernières années, notamment avec l'ouverture du nouvel hôtel de Ville et des commerces et équipements à proximité ou la mise en service des lignes 3 et 4 du tramway en 2012.

Ce nouveau contexte urbain interroge sur l'évolution urbaine de ce vaste îlot. En effet, ce dernier est aujourd'hui composé d'un bâti hétéroclite, essentiellement individuel, qui s'inscrit en rupture avec l'habitat dense de type centre-ville des secteurs environnants. En raison d'une situation avantageuse entre le centre-ville et les nouveaux quartiers de Port Marianne (Consuls de Mer, Jacques Cœur…), et d'une très bonne desserte par les transports publics, le secteur présente un caractère propice aux mutations urbaines. Certaines parcelles ont déjà fait l'objet d'opérations de constructions récentes mais l'application des seules dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en dehors du cadre d'une opération d'aménagement, pourraient ne pas conduire à des résultats satisfaisants, ni sur les formes bâties obtenues, ni sur leur capacité à générer un tissu urbain cohérent et durable.

Dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain, de réinvestissement des quartiers existants et de requalification des espaces publics, la Ville de Montpellier a fait réaliser en juillet 2010 une étude urbaine sur certains îlots à l'échelle de la ville dans laquelle le secteur de la rue Charles Perrault et de l'avenue du Petit Train avait été traité. Cette étude a permis de recueillir des éléments de diagnostic, d'identifier les espaces à enjeux et de donner à la Ville des orientations en matière de programmation urbaine et de potentiel foncier. L'objectif dans ce secteur est de permettre la réalisation de programmes immobiliers en cohérence avec son potentiel de centralité urbaine.

Dans un contexte de forte pression foncière, afin de ne pas compromettre la faisabilité des futures opérations de réaménagement ou de futurs travaux publics, mais aussi pour ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il est

aujourd'hui nécessaire d'instituer un nouveau périmètre d'étude au sens de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation de ce périmètre d'étude est présentée en annexe à la présente délibération et reprend en grande partie le périmètre de l'étude présentée ci-avant.

Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet de réaménagement urbain global envisagé.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- De prendre en considération la mise à l'étude du réaménagement du secteur de la rue Charles Perrault et de l'avenue du Petit Train, tel que défini ci-avant ;

- D'instituer un périmètre d'étude suivant le plan joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés par les futures opérations d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme ;

- D'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

MAIRIE de MONTPELLIER (Hérault)

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Formes urbaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 264

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

ZAC DES GRISETTES (4ème tranche)
Agrément de candidature
PROMOLOGIS et MASCOBADO
(lot 5A2)

Michaël DELAFOSSE rapporte :

La ZAC des Grisettes a été initiée dans le cadre de l'aménagement des secteurs situés à proximité de la deuxième ligne de tramway. D'une superficie de 20 ha environ, cette opération est située au sud ouest de la ville, entre l'avenue du Colonel Pavelet et l'agri-parc du Mas Nouguier et a été lauréate écoquartier 2011 au titre de la « nature en ville ». Dans un souci de mixité urbaine, ce nouveau quartier prévoit la construction d'environ 1500 logements, sous forme d'habitats collectifs diversifiés, accompagnés de commerces et de bureaux.

La société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM) a été désignée en tant que concessionnaire de la ZAC des Grisettes par délibération du 6 novembre 2006 afin de réaliser les études et les aménagements de cette opération.

La Ville de Montpellier a souhaité soutenir le développement de projets d'habitat participatif dans la ZAC des Grisettes et a donc réservé, en collaboration avec la SERM, 2 lots dont le lot 5A2, objet de la présente délibération.

Suite au lancement d'un appel à projet, le groupe d'habitants, « Habiter c'est choisir » devenu l'association « MasCobado » accompagné de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « Toit de choix » a été sélectionnée sur le lot 5A2, à l'issue de la consultation, compte tenu de la qualité du projet multi-générationnel, écologique, solidaire, innovant et de la forte implication des habitants dans le développement de leur projet. Il est important de noter que ce groupe d'habitant a élaboré son projet et notamment sa programmation avec l'appui du PUCA (Plan Urbanisme Construction et architecture).

Toutefois, le montage juridique et financier de cette opération est confronté à la réticence des organismes banquiers, notamment coopératifs, qui ne peuvent pas accompagner les projets ne disposant pas de Garantie

Financière d'Achèvement (GFA), nécessaire à tout type de construction. Cette disposition rend donc impossible la réalisation de ce projet en autopromotion. Face à ce contexte et afin de poursuivre leur démarche et de garantir la mixité sociale du projet, le groupe d'habitants Mascobado propose un partenariat avec Promologis (bailleur social) qui assurerait une co-maîtrise d'ouvrage avec le groupe d'habitants. Ce montage permet de sécuriser les différentes parties prenantes, tout en veillant à ce que l'esprit de l'habitat participatif initial perdure tout au long de l'opération. Une convention entre le groupe d'habitants Mascobado et Promologis sera mise en place afin de définir et garantir les engagements de chacun. D'autre part, ce montage avec un bailleur social permet d'assurer une mixité sociale au projet que le groupe d'habitants souhaite réaliser dans un esprit d'ouverture en y intégrant du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété.

Dans ce cadre, la SERM propose, conformément à l'article 12-2 du traité de concession approuvé, d'agréer la candidature de Promologis Mascobado en vue de la cession d'un terrain permettant la réalisation de logements collectifs dans cette ZAC.

Dénomination du candidat : PROMOLOGIS - MASCOBADO

Localisation : ZAC des Grisettes (4ère tranche)
Lot n°5A2

Parcelle cadastrée : Section DZ n°130p

Surface du lot : 1269 m²

Nature du projet : 13 logements collectifs

SDP envisagée : 1067 m²

SDP maximale autorisée : 1150 m²

La SERM précise que la candidature de PROMOLOGIS - MASCOBADO prend en considération les prescriptions et les contraintes inhérentes à la ZAC et approuvées par la Ville (bilan financier et cahier des charges de cession de terrains, dont le cahier des charges architectural, urbanistique et paysager).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la candidature de PROMOLOGIS - MASCOBADO pour la construction de logements collectifs sur le lot 5A2 de la 4ème tranche ZAC des Grisettes,
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

MAIRIE de MONTPELLIER (Hérault)

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Planification - Urbanisation nouvelle

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 265

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Concession d'aménagement
ZAC Port Marianne - Parc Marianne
Convention d'avance de trésorerie

Michaël DELAFOSSE rapporte :

Par délibération en date du 25 juillet 2005, reçue en Préfecture le 1er août 2005, la Ville de Montpellier a décidé, en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, de confier à la SERM la mission d'aménageur du quartier « Parc Marianne et sa future extension, avenue de la Mer et Plaine du Mas de Carbonnier » dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. La convention a été signée le 14 septembre 2005. A la suite de la loi n° 2005-808 du 20 juillet 2005, la convention publique d'aménagement a été renommée concession d'aménagement.

Cette convention prévoit aux articles 16.7 et 17 que lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, la SERM sollicite le versement d'une avance, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L.1523-2, 4° du code général des collectivités territoriales.

Au regard des dépenses importantes à engager pour la réalisation des infrastructures primaires de Port Marianne incluses dans la concession, telles que mentionnées dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2011 de la concession annexé à la présente, la Ville de Montpellier propose de verser une avance de trésorerie à la SERM, destinée à couvrir les besoins de trésorerie annuels de l'opération, et calculée en fonction du plan de trésorerie prévisionnel contenu dans le projet de convention ci-annexé.

Ainsi, la Ville de Montpellier versera chaque premier trimestre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 une avance de trésorerie de 3 000 000 € destinée à couvrir les besoins de trésorerie annuels de l'opération suivant des conditions précisées dans la convention ci-annexée et conformément aux dispositions de l'article L. 1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales. Les remboursements s'effectueront au dernier trimestre des années 2013, 2014, 2015 et 2016. La convention d'avance de trésorerie est consentie au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016, date à laquelle elle devra avoir été entièrement remboursée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal : *

- D'approuver les termes de la convention d'avance de trésorerie telle qu'annexée à la présente,
- D'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

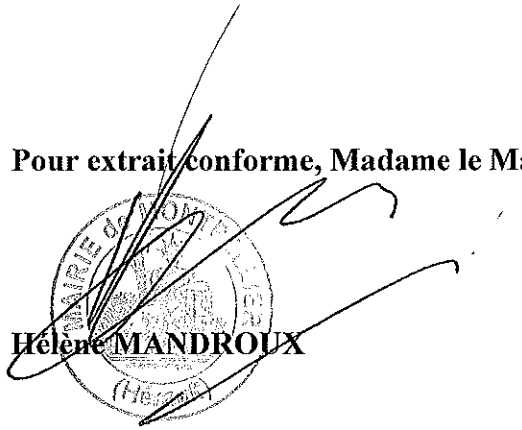

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Aménagement Programmation
Planification - Urbanisation nouvelle

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 266

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Commune de Grabels
Révision du Plan d'occupation des sols (POS)
Elaboration du Plan local d'urbanisme (PLU)
Avis de la Ville de Montpellier
sur le projet de PLU arrêté

Michaël DELAFOSSE rapporte :

A la suite de l'annulation par le Tribunal administratif de son PLU approuvé le 12 octobre 2009, la commune de Grabels a relancé une procédure de révision générale du POS valant élaboration du PLU afin de se doter d'un document d'urbanisme faisant état d'une vision prospective de son projet urbain et de s'inscrire dans le cadre normatif issu des lois SRU et Grenelle.

Par délibération du 18 juillet 2011, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du POS valant élaboration du PLU.
Le projet de PLU a été arrêté le 11 mars 2013 et notifié à la Ville de Montpellier le 22 mars 2013.

En application des dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, l'avis officiel de la Ville de Montpellier est aujourd'hui sollicité sur le projet de PLU arrêté de la commune de Grabels.

Le projet de PLU arrêté par la commune de Grabels développe les principaux axes d'actions suivants:

- **valoriser le cadre agricole et naturel de la commune :** par le maintien d'une rupture d'urbanisation entre Grabels village et les secteurs de La Valsière et de Gimel, la Ville de Grabels répond aux objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain du SCOT de l'agglomération de Montpellier. La proportion d'espaces naturels et agricoles (80%) est maintenue.

- **renforcer les lieux de vie pour une commune rééquilibrée et rassemblée** : la commune de Grabels souhaite renforcer et rééquilibrer les deux pôles urbains de la commune (Grabels village et La Valsière-Gimel) par le développement d'équipements de proximité et l'amélioration des liaisons et des complémentarités entre ces entités.

Les développements urbains sont favorisés à proximité des transports collectifs existants ou a créer, notamment sur le site de Gimel, desservi par la ligne 1 du tramway.

- **favoriser un développement respectueux des caractéristiques du site** : le projet de PLU de Grabels, établi sur une hypothèse de croissance de la population d'environ 3000 habitants maximum à l'horizon 2025, prévoit la construction d'environ 1300 logements, conformément aux orientations du PLH 2013-2018.
  Les secteurs de projets identifiés en situation de portes urbaines du territoire de Grabels, tels les secteurs de Gimel/Euromédecine 2 et du nord de La Valsière, constituent des espaces de mutations stratégiques qu'il convient de valoriser dans le respect des caractéristiques des sites qui les accueillent.

A l'interface avec la Ville de Montpellier, le développement du quartier de Gimel doit permettre la création d'un quartier mixte (habitat, équipements, commerces, activités) d'environ 800 logements répondant aux orientations du SCOT et desservi par la ligne 1 du tramway. Envisagé dans le cadre d'une ZAC, le développement du secteur de Gimel est cependant conditionné par une évolution ultérieure du PLU de Grabels.

Dans un souci de développement cohérent des territoires, la Ville de Montpellier sera attentive à la transition qui sera organisée avec le quartier pavillonnaire des Hauts de Massane et au traitement urbain de la future place publique qui assurera la jonction entre les deux communes, au carrefour de la route de Grabels et de l'avenue de Gimel.

Cette volonté de cohérence territoriale entre nos deux communes s'appuie sur les objectifs suivants :
- favoriser les mobilités notamment en développant les continuités douces,
- créer une mixité entre les secteurs d'habitat et d'activités,
- mettre en cohérence la production de logements au regard des objectifs visés dans le PLH 2013-2018,
- affirmer les continuités vertes, les corridors écologiques, en valorisant le patrimoine végétal existant et en développant les actions en matière de biodiversité,
- améliorer les relations avec les tissus urbains existants.

De la même manière, le renforcement de la centralité du quartier de la Valsière, qui permettra notamment l'implantation de nouveaux équipements publics et la création d'environ 600 nouveaux logements, appelle une réflexion commune sur l'amélioration des liaisons avec le quartier Croix-Lavit à Montpellier. A ce titre, la Ville de Montpellier prend acte de la volonté de la Ville de Grabels d'améliorer le maillage viaire des tissus urbains récents et les connexions avec le territoire de Montpellier, et précise qu'il sera nécessaire de traduire cet objectif par des emplacements réservés dans les pièces réglementaires du PLU.

En conséquence, il vous est proposé :

- de formuler un avis favorable sur le projet arrêté de révision du POS et d'élaboration du PLU de la commune de Grabels, au titre de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 267

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Aménagement de l'avenue du Pont Trinquat (section rue des Acconiers/chemin de Moularès) Propriété de la SCI Les Vignes de l'Ecluse 928, avenue du Pont Trinquat Parcelles cadastrées DS 653p Promesse unilatérale de vente

Michaël DELAFOSSE rapporte :

Par délibération du 14 décembre 2009, le conseil municipal a fixé les objectifs du projet d'élargissement de l'avenue du Pont Trinquat dans sa partie comprise entre la rue des Acconiers et le chemin de Moularès. Ce projet s'inscrit dans le développement de la Ville, notamment de l'opération Port Marianne, et la nécessité d'adapter les infrastructures viaires à sa forte croissance démographique.

Cette avenue est considérée comme un maillon fonctionnel important du réseau viaire montpelliérain dans la perspective de la réalisation en cours du pont de la République en franchissement du Lez.

L'aménagement prévu permettra de transformer l'actuelle voie à sens unique et ses cheminements piétons étroits et peu sécurisés, en une voie urbaine d'une largeur comprise entre 13 et 15 mètres définie à l'issue d'une large concertation menée auprès des riverains. Le profil en travers de cette nouvelle voie déclinera les fonctionnalités suivantes : double sens de circulation, trottoirs bilatéraux intégrant sur le côté sud-ouest un espace partagé piétons/cycles confortable de 5 mètres de large, et stationnement unilatéral discontinu.

Par arrêté du 18 juillet 2012, le préfet de l'Hérault a déclaré l'utilité publique de l'opération et la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation.

S'agissant de la propriété de la SCI Les Vignes de l'Ecluse, l'opération prévoit l'acquisition par la Ville d'une emprise de 272 m² issue de la parcelle cadastrée DS 653. Le représentant de la SCI a accepté de signer une promesse unilatérale de vente à la Ville de cette emprise au prix de 80 €/m², soit 24.936 € toutes indemnités confondues, se décomposant de la façon suivante :

Indemnité principale : 21.760 €
Indemnité de remploi : 3.176 €
Indemnité totale : 24.936 €

Au vu de l'estimation des services fiscaux, la Ville doit désormais accepter cette promesse dans laquelle elle s'engage en outre à réaliser, en tant que travaux de reconstitution des équipements, un talutage avec une pente à 45° en limite de la nouvelle voirie.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la promesse unilatérale de vente, signée le 23 avril 2013 par le représentant de la SCI Les Vignes de l'Ecluse, promettant de céder à la Ville un terrain nu de 272 m² issu de la parcelle cadastrée DS 653 située 928, avenue du Pont Trinquat au prix de 24.936 € ;
- de lever l'option de cette promesse unilatérale de vente afin de procéder à l'acquisition foncière correspondante ;
- de confier la rédaction de l'acte authentique constatant la vente au notaire du vendeur ;
- de dire que le montant des indemnités et des frais liés à cette acquisition sera prélevé sur le budget de la Ville ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué à déposer toute demande d'autorisation administrative et à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 268

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe TIHNES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Foncier
Déclassement du Domaine Public Communal
Emprise rue de l'Epire - avenue du Pont Juvénal
Transferts de propriété avec la société « Kaufman & Broad»

Michaël DELAFOSSE rapporte :
Dans le cadre de l'opération immobilière « Jardin Nostra », située rue de l'Epire et réalisée par la société «Kaufman & Broad », des travaux importants ont été entrepris pour permettre l'élargissement de la rue de l'Epire et l'amélioration de l'espace public.

Aujourd'hui, le promoteur poursuit son opération dans le strict alignement de l'immeuble voisin et propose de réaliser un ensemble immobilier en forme d'îlot qui viendra épauler la rue de l'épire et la rue Poséidon. A noter qu'un soin particulier sera apporté au traitement architectural du soubassement de l'immeuble qui accueillera des commerces largement ouverts sur l'espace public.

Par la création d'une nouvelle place publique aménagée en pied d'immeuble, ce secteur pourra ainsi bénéficier d'un lieu d'échanges et de rencontres convivial.

Cette transaction nécessite de déclasser du domaine public communal la parcelle HI 446 de 581 m² au terme d'une procédure incluant une enquête publique. Après désaffectation et déclassement de cette emprise, la Ville pourra alors la céder à la société Kaufman & Broad.

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal a eu lieu du jeudi 4 avril 2013 au jeudi 18 avril 2013 inclus. Au terme de cette enquête, Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement.

Les services fiscaux ont évalué le montant de la transaction selon la nature des surfaces de planchers qui seront réalisées sur la parcelle cédée :

- 568 m² de logements libres à 450 €/m²
- 142 m² de logements sociaux à 200 €/m²

- 142 m² de commerces à 220 €/m²

soit un total de 315 240 €, arrondis à 315 000 €.

Ce montant sera converti en l'obligation de transférer à la Commune les emprises qui ont vocation à intégrer le Domaine Public Communal, à savoir une place et des trottoirs pour une superficie d'environ 730 m². Ces équipements seront réalisés selon les prescriptions de la Ville pour une valeur identique.

En fin de chantier, le géomètre de l'opération établira le document d'arpentage constatant l'emprise à transférer dans le domaine public communal, aux frais du vendeur, et un deuxième acte interviendra pour permettre le transfert des emprises à vocation publique, conformément à la réalisation du paiement de la vente. La société Kaufman & Broad a désigné l'étude « GRANIER & BONNARY », notaires à Montpellier, pour gèrer ce dossier. Elle procèdera à la rédaction des deux actes constatant les transferts de propriétés, à la charge du promoteur.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle HI 446 de 581 m², située rue de l'Epire, avenue du Pont Juvénal ;

- de vendre cette parcelle à la société « Kaufman & Broad» avec une prise de possession immédiate, conformément à l'estimation des services fiscaux, à savoir :
  - 568 m² de logements libres à 450€/m²
  - 142 m² de logements sociaux à 200 €/m²
  - 142 m² de commerces à 220 €/m²

soit un total de 315 240 €, arrondis à 315 000 € ;

- de convertir ce montant en l'obligation de transférer à la Commune les emprises qui ont vocation à intégrer le Domaine Public Communal, à savoir une place et des trottoirs pour une superficie d'environ 730 m². Ces équipements seront réalisés selon les prescriptions de la Ville pour une valeur identique ;

- de faire intervenir, en fin de chantier, le géomètre de l'opération pour rédiger le document d'arpentage constatant l'emprise à transférer dans le domaine public communal, aux frais du vendeur ;

- de faire procéder aux deux actes de transfert de propriété par l'étude « GRANIER & BONNARY » notaires à Montpellier, à la charge exclusive du promoteur :
  - l'un, dès l'expiration du délai de recours des tiers contre la délibération du conseil municipal autorisant la vente de la parcelle HI 446,
  - l'autre, à l'issue des travaux d'aménagement mais avant la première livraison, pour la cession des futures emprises publiques en réalisation du paiement de la vente ;

- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

MAIRIE de MONTPELLIER (Hérault)

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 269

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Foncier
Avenue de la Pompignane - Avenue Alphonse Juin
Déclassement du domaine public communal
Cession à Bouygues Immobilier

Michaël DELAFOSSE rapporte :
La Ville de Montpellier souhaite procéder au réaménagement du cœur de quartier de la Pompignane afin de requalifier l'espace public tout en organisant l'implantation de plusieurs opérations immobilières pionnières.

Les promoteurs BOUYGUES IMMOBILIER et NG Promotion souhaitent développer deux résidences associant logements et activités tertiaires en lieu et place de l'actuel supermarché ALDI, au carrefour de l'avenue de la Pompignane et de l'avenue Alphonse Juin.

Dans un souci de composition architecturale équilibrée et qualitative, le principe d'un rez-de-chaussée commercial en saillie de la façade principale a été retenu pour mettre en valeur la hauteur volontairement marquée de l'immeuble et garantir une animation commerciale sur le futur espace public.

En parallèle, un projet de réaménagement du carrefour entre l'avenue de la Pompignane et l'avenue Alphonse Juin ambitionne de réduire l'emprise viaire affectée à la voiture au profit des espaces publics et des cheminements doux.

A noter que le financement du réaménagement des espaces publics induit par ces projets fera l'objet d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) signé entre la Ville et les deux promoteurs.

Dans le cadre de ce programme immobilier, la Ville de Montpellier envisage de vendre à la société BOUYGUES IMMOBILIER une emprise totale de 205 m² environ constituée, d'une part, de 166 m² environ à extraire de la parcelle cadastrée CR 71 propriété communale et, d'autre part, d'une partie du domaine public pour 39 m² environ, située au carrefour de l'avenue de la Pompignane et de l'avenue Alphonse Juin, après désaffectation et déclassement.

Les services fiscaux ont évalué une partie de ce foncier (98 m² environ) à 450 €/m² soit un total de 44 100 € puisqu'elle permettra au promoteur la création de surfaces de plancher. L'autre partie du foncier cédé (soit 107 m² environ) a été estimée à 56,74 €/m² soit un total de 6 071 €, puisqu'elle demeurera pour sa part non bâtie et accessible au public. Le montant total de la recette s'élève à 50 171 €.

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal a eu lieu du jeudi 11 avril 2013 au jeudi 25 avril 2013 inclus. A l'issue de cette enquête, Madame le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise de 39 m² environ, située au carrefour entre l'avenue de la Pompignane et l'avenue Alphonse Juin, et de faire procéder au numérotage de cette nouvelle parcelle par un géomètre ;
- de prévoir la division de la parcelle CR 71 en deux nouveaux numéros cadastraux ;
- de vendre à la société BOUYGUES IMMOBILIER une emprise totale de 205 m² environ, conformément au montage financier établi par les services fiscaux, soit une recette totale de 50 171 € ;
- de faire constater le transfert de propriété par acte authentique aux frais du demandeur, par Maître BONNARY, notaire à Montpellier ;
- d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal Municipal à encaisser la recette qui sera affectée au budget 2013 de la Ville sur la ligne 17696, nature 2111, chapitre 908 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

MAIRIE de MONTPELLIER (Hérault)

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 270

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MALLIE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

FONCIER
Propriété BIAU
168, impasse d'Arcole
Acquisition d'une parcelle pour la création d'un chemin piéton

Michaël DELAFOSSE rapporte :
Monsieur Dominique BIAU est propriétaire d'une villa avec terrain attenant sise 168 impasse d'Arcole et cadastrée section CR n° 105 qu'il souhaite vendre.

Cette propriété est située entre le parc municipal des Pastourelles et le plateau sportif de la Pompignane.

La mise en vente de ce bien a été l'occasion d'étudier la possibilité de réaliser un chemin piéton entre ces deux équipements publics et plus généralement de relier le parc au centre du quartier de la Pompignane.

En effet ce nouveau chemin piéton permettrait de créer un axe qui favoriserait la réalisation des objectifs de la municipalité fixés dans le cadre du périmètre d'étude créé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2011, notamment en vue de mettre en place les conditions nécessaires à l'évolution de ce secteur vers plus de centralité, de densité et d'urbanité.

Monsieur BIAU a fait part de son accord pour céder à la Ville le terrain nécessaire consistant en une bande de terrain de 6 m de large d'une surface de 420 m² environ, à faire arpenter par géomètre-expert, au prix unitaire de 495 €/m² soit à titre d'information 207 900 € sur la base de 420 m².

Cette acquisition nécessitera la démolition d'une construction à usage de cabinet médical et d'une piscine ainsi que la construction d'une clôture séparative. Ces travaux ne pourront intervenir que début 2014, date de prise de possession du bien envisagée par la Ville après régularisation de la vente en 2013.

Les crédits inscrits au programme "Action foncière", ligne de crédit "Travaux suite à acquisitions", permettront de financer ces premiers travaux qui conditionnent la vente du terrain.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir en vue de réaliser un chemin piéton, une bande de terrain de 420 m² environ, à détacher d'un plus grand corps cadastré section CR n° 105 sis 168 impasse d'Arcole, propriété de Monsieur Dominique BIAU, au prix unitaire de 495 €/m² conforme à l'avis des Domaines en date du 9 janvier 2013;
- d'autoriser une entrée en jouissance différée de ce bien à échéance début 2014, date prévisionnelle de démarrage des travaux de reconstitution de la propriété ;

- de confier la rédaction de l'acte authentique régularisant cette acquisition à Maître VILLEMIN notaire retenu par le vendeur ;
- de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur le budget de la Ville, programme "Action foncière" n° 2013127 ;
- de prélever les crédits nécessaires aux travaux directement induits par cette acquisition sur le budget de la Ville, programme "Action foncière" n° 2013127 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué, à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire et à déposer tous permis de démolir.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 271

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Secteur de Bionne
Acquisition de la propriété de Madame Andrée GINER route de Bionne

Michaël DELAFOSSE rapporte :
Dans le cadre de sa politique de réserves foncières, la Ville s'est régulièrement portée acquéreur d'immeubles non bâtis sur le secteur de Bionne, dans le cadre de ventes amiables ou de préemptions.

Madame Andrée GINER, propriétaire de la parcelle cadastrée PN 10 – route de Bionne - d'une superficie de 4 846 m², propose de céder ce bien à la Ville au prix de 10 € /m2 soit un prix total de 48 460 €.

Cette parcelle est localisée sur le même tènement foncier, situé entre la route de Bionne et l'avenue Léon Jouhaux, que celui sur lequel la Ville est propriétaire de deux parcelles voisines, cadastrées PN 5 et 7, d'une surface de 4 329 m².

La parcelle de Mme GINER est un terrain nu en friche et se situe en zone N 1 au plan local d'urbanisme, hors de la zone inondable et dans le périmètre de réserve foncière de la zone d'aménagement différé (ZAD) des Bouisses.

Le prix proposé est conforme aux prix pratiqués pour ce type de biens sur ce secteur par la Ville et à l'évaluation des services fiscaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir la propriété de Madame Andrée GINER, située route de Bionne, et cadastrée PN 10 au prix de 48 460 €,
- de prélever les sommes nécessaires à l'acquisition sur le budget 2013 de la Ville, programme Action Foncière 2013127,
- de confier la rédaction de l'acte de vente à l'étude notariale qui sera désignée par la propriétaire,
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Urbanisme Opérationnel
Service Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 272

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
26 JUIN 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Mise en vente d'un immeuble situé 21 rue Saint-Antoine Parcelle cadastrée IZ 355

Michaël DELAFOSSE rapporte :
Par arrêté n° 2012/3952/T/N du 5 février 2013, la Ville a incorporé l'immeuble situé 21 rue Saint-Antoine, parcelle cadastrée IZ 355, dans le domaine privé communal au terme d'une procédure de bien vacant et sans maître conformément aux articles L1123-1 et Ll123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques et sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2012 .

D'une superficie cadastrale de 75 m² et d'une surface totale utile d'environ 100 m², cet immeuble R+1, libre d'occupation, en zone 1UI-1 fw du PLU, est compris dans le périmètre de la ZPPAUP du secteur Gambetta-Clémenceau-Figuerolles instaurée par arrêté préfectoral du 28 septembre 2006, de l'OPAH Gambetta-Clémenceau et de restauration immobilière Figuerolles- Parc Clémenceau.

Cet immeuble a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent en date du 16 juillet 2009 et la Ville a engagé des travaux pour éviter intrusion et risque majeur.

L'utilité de ce bien n'étant pas avérée pour la Ville, il est proposé, dans le cadre d'une saine gestion du patrimoine communal, de le vendre en vue de permettre au futur acquéreur de mener une opération de réhabilitation du bâti. Il est proposé une cession conditionnée au maintien de sa fonction résidentielle et préservant la structure urbaine spécifique du secteur, l'ensemble du bâti présentant des typologies architecturales du XVIIIéme, XIX ème et début du XXème siécle.

La vente de ce bien, de gré à gré et après mise en concurrence, est évaluée au prix plancher de 50 000 € HT au vu de l'estimation des services fiscaux en date du 6 septembre 2012.

Sont envisagées les modalités de vente suivantes :

-insertion d'un avis de publicité relatif à la mise en vente dans la presse locale et sur le site internet de la Ville de Montpellier,

-transmission d'un courrier d'information sur la mise en vente à la chambre régionale des notaires,

-remise d'un cahier des charges de cession aux demandeurs intéressés contenant l'obligation d'acquérir le bien en vue de la réhabilitation du bâti ancien et du maintien de la fonction résidentielle, avec possibilité de création d'une activité artisanale accessoire et sans nuisance environnementale.

-sélection des offres d'achat sur la base des critères pondérés suivants :

- ✓ qualité du projet architectural dans le respect des prescriptions du PLU et de la ZPPAUP (60 %),
- ✓ prix de vente proposé (30 %),
- ✓ garanties bancaires apportées (10 %).

A l'issue de la sélection et après délibération du Conseil municipal décidant définitivement de la vente, un compromis de vente serait signé avec le candidat sélectionné, sous condition suspensive d'octroi d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

-d'autoriser la Ville à procéder à la mise en vente de l'immeuble cadastré IZ 355, situé 21 rue Saint Antoine, après publicité et mise en concurrence, au prix plancher de 50 000 € HT,

-d'autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

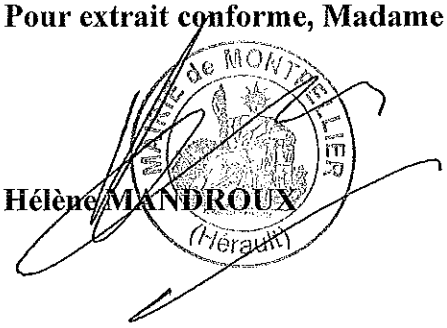

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Mission Grand Coeur
Patrimoine historique - Ravalement

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 273

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

MONTPELLIER GRAND COEUR
Ravalement obligatoire des façades
Attribution de subventions

Michaël DELAFOSSE rapporte :

Dans le cadre du ravalement obligatoire régi par le code de la construction et de l'habitation, mis en place par la Ville de Montpellier par délibérations du Conseil municipal sur Grand Cœur, des subventions sont accordées en application du règlement créé par délibération du Conseil municipal du 6 mai 2004, modifié par les délibérations du 21 décembre 2006, du 4 février 2009, du 22 juin 2009, du 13 décembre 2010 et du 23 juillet 2012.

Après contrôle des travaux pour vérifier la conformité avec les préconisations de la Ville et les autorisations accordées, la subvention suivante est attribuable :

SCI MARJAC, 28 avenue de Maurin (50 % de la subvention)	2.114,53 €
Mme Maria BARBASTRO, 15 rue Reynes (50 % de la subvention)	1.671,87 €
HIG / Candeliers Berthelot, 47 bd. Berthelot (solde de la subvention)	2.404,36 €
Mme Line JOFFRE, 9 rue Sébastien Bourdon (solde de la subvention plafonnée)	1.460,00 €
Total	**7.650,76 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :
- d'autoriser le paiement des subventions d'un montant total de 7.650,76 € correspondant aux 4 immeubles listés ci-dessus,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Ville (CRB : 28500 / Nature 20422 / Chapitre 908),
- d'autoriser Mme le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Réussite Educative
Service Education

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 274

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon (DRAC L.R) dans le cadre du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (Offres Culturelles 2013)

Jean-Louis GELY rapporte :

Dans le cadre de sa politique de réussite éducative et du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, la Ville de Montpellier s'engage à promouvoir la mise en place d'activités éducatives culturelles dans le temps scolaire en partenariat avec la Direction Académique (DA) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Cette démarche concertée dans le domaine de l'éducation artistique et de la culture scientifique vise à garantir la qualité des intervenants et la pertinence de leurs apports, en articulation avec le programme scolaire et les priorités éducatives, ainsi qu'une juste répartition des actions sur les écoles et les quartiers.

Pour 2013, la Ville, la DA et la DRAC ont retenu les projets de 53 écoles, compte tenu de leurs intérêts éducatifs. Dans le cadre de cette démarche concertée, la DRAC propose à la Ville de Montpellier l'attribution d'une subvention représentant sa contribution à l'ensemble des actions culturelles proposées par les écoles de la Ville de Montellier. La Ville de Montpellier s'engage à reverser aux associations porteuses des projets des écoles, en plus de sa propre participation, la part attribuée par la DRAC.

Pour aider les écoles à mener à bien leurs projets, les subventions Offres Culturelles ont été votées sur le budget 2013 de la Ville pour un montant global de 52 142 €, dont 20 350 € correspondent à la part attribuée par la DRAC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon, au titre du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) Année scolaire 2012/2013, pour un montant de 20 350 €,
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Réussite Educative
Service Education

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 275

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Autorisation de signer la convention de financement entre la Ville de Montpellier et la Caisse des écoles dans le cadre de la plateforme de réussite éducative

Jean-Louis GELY rapporte :
Conformément aux orientations définies par la loi 2005-32 du 18 janvier 2005, dite loi de cohésion sociale, la Ville de Montpellier a décidé, par délibération du 20 décembre 2005, de choisir la Caisse des écoles comme structure juridique porteuse de la Plateforme de Réussite éducative pour laquelle elle s'est portée candidate.

La Caisse des écoles gère la Plateforme de Réussite éducative par le biais d'une convention de partenariat, signée le 24 octobre 2006 et renouvelée en avril 2013, avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Hérault, et d'une convention avec la Ville de Montpellier définissant sa mise en œuvre.
A ce titre, la Caisse des écoles assiste et soutient les actions de la Ville menées dans le sens d'une plus grande individualisation des prises en charge des difficultés que rencontrent les enfants.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse des écoles peut être amenée à solliciter certains personnels de la Ville de Montpellier pour conduire des interventions ponctuelles auprès de jeunes inscrits dans le programme de réussite éducative. Elle est également amenée à utiliser des infrastructures et des prestations de la Ville pour son fonctionnement.

La Caisse des écoles et la Ville ont ainsi identifié un certain nombre de prestations à inscrire à ce titre. Chaque année, ces dispositions sont précisées dans une convention soumise à l'approbation du conseil municipal.

La convention conclue pour l'année 2013 décline les interventions de la Ville relevant du programme de Réussite Educative, précise la nature de ces dépenses et prévoit les modalités de remboursement par la Caisse des écoles à la Ville.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de financement jointe en annexe à la délibération, entre la Ville et la Caisse des écoles,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer cette convention et, plus largement, tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Réussite Educative
Service Restaurants scolaires

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 276

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Cuisine Centrale des restaurants scolaires - Marchés alimentaires Autorisation de signer les marchés

Jean-Louis GELY rapporte :
Dans le cadre de sa politique sociale, la ville de Montpellier a toujours eu pour priorité d'offrir des repas de qualité aux enfants inscrits aux restaurants scolaires des écoles montpelliéraines.

Afin d'assurer l'approvisionnement de la Cuisine Centrale Municipale en viandes fraîches sous vide, un appel d'offres ouvert a été lancé conformément aux articles 33 alinéas 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification du marché au 31/12/2013. Le marché peut être reconduit pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2014.

Les critères de choix pondérés sont :
- 80% pour la qualité des produits au regard des échantillons et/ou examen des fiches techniques dont la fourniture est obligatoire.
- 20% pour le prix.

Après ouverture des enveloppes le 23 avril 2013 et examen des échantillons, la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2013 a attribué le marché de la façon suivante :

Lot	Nom du lot	Montant HT en €/an		Nom du titulaire
		Mini	Maxi	
1	Viandes fraîches sous vide	60.000	240.000	BRAKE FRANCE (Béziers)

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 28-05-2013 d'attribuer le

marché au prestataire sus visé,

- d'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Ville pour le service Restaurants Scolaires (nature 60623-fonction 922511 – LC 1501),
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à signer le marché avec l'Entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres et plus généralement toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

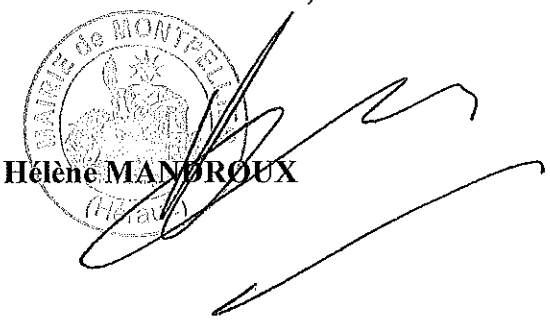

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Cohésion Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 277

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la thématique du handicap Exercice 2013

Magalie COUVERT rapporte :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montpellier développe une politique active en matière d'intégration des personnes en situation de handicap ainsi que des actions visant à sensibiliser de manière la plus large possible la population à cet enjeu.

La Ville soutient, en leur attribuant une subvention, les structures qui participent activement à l'amélioration des conditions de vie et à l'intégration des personnes handicapées dans la cité.

Aussi, dans le cadre de sa politique en matière de handicap et compte tenu des actions développées par ces structures, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

N° asso	Association	Nature	Montant
699	FEDERATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE - LANGUEDOC ROUSSILLON	Fonctionnement	12 000 €
5475	UNION DES SENIORS SOURDS MONTPELLIER HERAULT	Fonctionnement	500 €
693	GIHP GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES LR	Manifestation	1 000 €
1403	ASSOCIATION SARBACANE	Manifestation	1 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'attribution et de l'affectation des subventions tels que définies ci-dessus, sous réserve de signature de la lettre d'engagement ou/et de la convention ;

- de prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 sur l'imputation budgétaire : 6574/925/21496, pour un montant de 14 500 € ;
- d'approuver la lettre d'engagement et la convention type annexée à la présente délibération;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

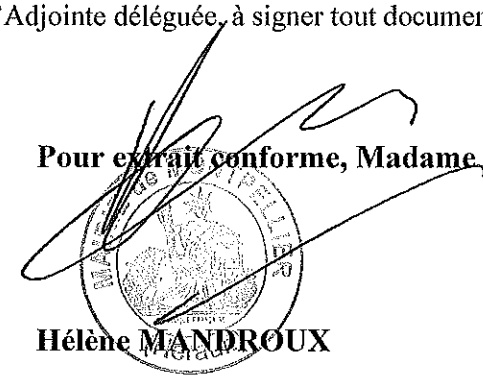

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Jeunesse Sports emploi et Logement
Service Ressources Logement Emploi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 278

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attribution de subvention au titre de la prise en charge de la GRL (Garantie des Risques Locatifs)

Hélène QVISTGAARD rapporte :
Afin de renforcer sa politique volontariste en faveur du logement pour tous, la Ville de Montpellier a développé des actions en direction des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un logement adapté à leurs besoins.

Dans le contexte d'un marché tendu, les jeunes ménages sont confrontés à la difficulté d'obtenir un logement alors que les propriétaires hésitent à mettre leurs biens en location face aux risques d'impayés.

Aussi, la Ville de Montpellier a complété son dispositif « Clé Montpellier Logement » et a mis en œuvre une action spécifique autour de la sécurisation des rapports locatifs entre propriétaires et locataires, via la Garantie des Risques Locatifs (GRL), permettant en particulier de faciliter l'accès au logement des jeunes actifs dans le parc locatif privé. Le Conseil Municipal du 17 décembre 2012 en a voté sa mise en œuvre et son règlement d'attribution.

Ce dispositif prend en charge, sur une année, le coût de la prime d'assurance Garantie des Risques Locatifs.

Dans ce cadre, le logement, situé sur la Ville de Montpellier, doit être loué au titre de la résidence principale, à des ménages locataires jeunes actifs de mois de 30 ans, ne dépassant pas un certain plafond de ressources et respectant les critères d'éligibilité à la GRL. Sont considérés comme jeunes actifs : les titulaires d'un contrat de travail (CDI, CDD, ou contrat d'intérim), les jeunes en contrat de formation en alternance ou les demandeurs d'emplois indemnisés.

Un dossier est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il s'agit de :

Monsieur RUCASSIÉ Robert, propriétaire du bien sis 23 rue de Verdun à Montpellier, signant un bail de location à un jeune actif, répondant aux critères d'éligibilité du dispositif « Clé Montpellier Logement GRL », et souscrivant une assurance GRL dont la cotisation annuelle s'élève à 226,60 couvrant la période du 1/03/2013 au 1/03/14.

Considérant les éléments exposés ci-avant, il est proposé de lui attribuer la prise en charge de 226,60 euros, à terme échu, après présentation de la quittance de loyer et du justificatif de paiement de l'assurance GRL.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'attribuer la subvention proposée ci-dessus ;
- De prélever cette somme sur le crédit inscrit au BP 2013 (20147/925204/6574) ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

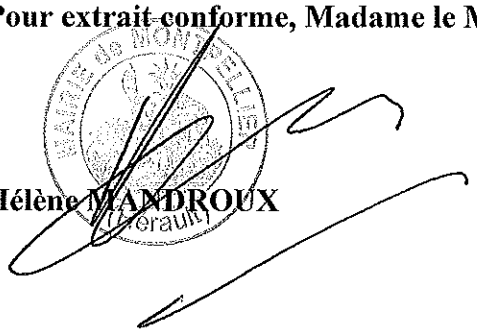

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Jeunesse Sports emploi et Logement
Service Sports

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 279

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Mise à disposition de locaux associatifs Autorisation de signer l'avenant de prolongation 2013 Approbation de la redevance minorée

Patrick VIGNAL rapporte :

Dans le cadre du soutien au développement des associations, la Ville de Montpellier a attribué par délibération en date du 21 juillet 2003, des locaux à l'ASPTT Montpellier, afin de permettre d'accroître ses activités au plus près des habitants.

Au vu de l'intérêt communal attaché aux activités de l'ASPTT Montpellier, il est proposé, en contrepartie de la mise à disposition de ces locaux, une redevance forfaitaire composée d'un loyer minoré à 35 € et une participation aux charges de consommation révisable chaque année fixée à 4 600 €.

Afin d'assurer la pérennité de l'action de cette association, il est nécessaire de reconduire la convention de mise à disposition pour l'année 2013

Ledit loyer minoré constituant une subvention en nature, il convient d'approuver le tableau ci-dessous, qui fait apparaître le montant de cette aide en nature dont bénéficie l'association. Son montant sera porté au compte adminstratif de la Ville et dans les comptes de l'association.

Association	Adresse des locaux	Valeur locative	Loyer annuel minoré	Aide annuelle en nature
ASPTT Montpellier	Centre Sportif Léon Cazals, 237 route de Vauguières	9 315 €	35 €	9 280 €

L'ASPTT Montpellier devra donc s'acquitter en 2013 d'une redevance totale de 4 635 € (soit 35 € au titre du loyer annuel minoré et 4 600 € au titre des charges locatives).

En conséquence, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'occupation proposée à l'association ASPTT Montpellier moyennant un loyer minoré ;

- de dire qu'en contrepartie de la mise à disposition, l'ASPTT s'acquittera pour l'année 2013 d'une redevance de 4 635 € (soit 35 € au titre du loyer minoré et 4 600 € au titre des charges locatives) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut le Conseiller Spécial délégué aux Sports à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

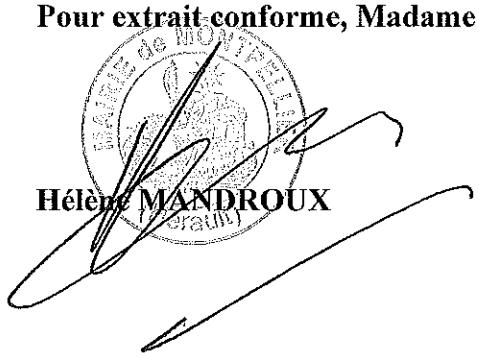

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Jeunesse Sports emploi et Logement
Service Sports

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 280

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe TILLNES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Association Mécénat Chirurgie Cardiaque
Attribution de subvention

Patrick VIGNAL rapporte :
La Ville de Montpellier dans le cadre du Tour de France souhaite soutenir l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

La municipalité a toujours été au service de l'humain en soutenant des actions qui s'adressent à une population défavorisée.

Cette association a pour but d'accueillir et d'opérer en France des enfants défavorisés atteints de malformation cardiaque.
Créée en 1996, elle a déjà sauvé plus de 1500 enfants.

Le concept est de prendre en charge un enfant atteint d'une malformation cardiaque identifiée à Montpellier, à l'occasion du passage du Tour de France les 4 et 5 juillet 2013. Cet enfant viendra d'une ville jumelée avec la Ville de Montpellier.

La Ville propose d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, montant qui correspond au financement d'une intervention et au parrainage d'un enfant malade.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider de l'attribution et de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention.
- de prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2013, ligne 1776 nature 657-4 chapitre 924, pour un montant de 12 000 €.
- d'approuver la convention type.
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut le Conseiller Spécial délégué aux Sports, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction des Ressources Humaines
Gestion Prévisionnelle des Postes et des Emplois

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 281

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Modification du tableau des effectifs

Serge FLEURENCE rapporte :

I- Ouverture de poste à des agents non titulaires :

Direction Communication :
Un poste d'Attaché à temps complet est vacant à compter du 01/08/2013 sur des fonctions de chargé de communication et des relations publiques. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'agents non titulaires par référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.
Niveau de rémunération : IB 379 à 966

Direction du Cabinet du Maire :
Un poste d'Attaché à temps complet est vacant à compter du 01/08/2013 sur des fonctions de chargé de missions parapheurs et courriers. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'agents non titulaires par référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.
Niveau de rémunération : IB 379 à 966

Direction des Ressources Humaines:
Un poste Médecin hors classe à temps complet est créé à compter du 01/08/2013 sur des fonctions de Médecin du travail. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'agents non titulaires par référence au cadre d'emplois des Médecins justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.
Niveau de rémunération : IB 429 à 1 157

Direction Culture et Patrimoine:
Un poste d'Attaché à temps complet est vacant à compter du 01/08/2013 sur des fonctions de Chargé de mission arts, visuels, cinéma et média. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3-3 de la loi du

26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'agents non titulaires par référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.
Niveau de rémunération : IB 379 à 966

Direction Aménagement et Programmation :
Un poste d'Ingénieur à temps complet est vacant à compter du 01/08/2013 sur des fonctions de Responsable du service déplacement observatoire. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'agents non titulaires par référence au cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.
Niveau de rémunération : IB 379 à 966

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'ensemble des modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

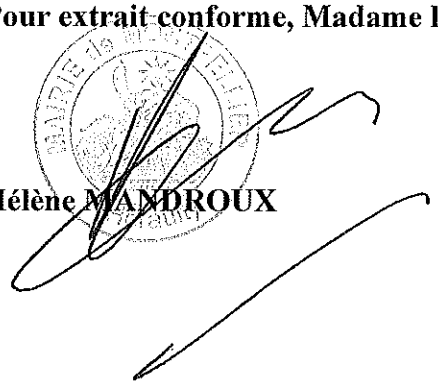

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction du Secrétariat Général
Service de l'Assemblée

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 282

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Commande de titres de transport aérien sur le territoire national Déplacements des élus et du personnel municipal Autorisation de signer le marché négocié

Max LEVITA rapporte :
Les élus du Conseil Municipal et le personnel municipal de la Ville de Montpellier sont amenés à se déplacer en dehors du territoire de la commune, pour des missions de représentation de la Ville ou des formations, le plus souvent à Paris.

Air France est la seule compagnie aérienne qui assure les trajets au départ de Montpellier, sur des destinations nationales, et notamment Paris.

Afin de faire face à ce besoin, la Ville de Montpellier a donc décidé de passer un marché négocié dont l'objet est la commande de titres de transport aérien sur le territoire national.

La procédure de passation de marchés suit les dispositions des articles 35, 65 et 66 du Code des marchés publics.

Le marché, d'un an renouvelable 3 fois, est composé d'un montant minimum et d'un montant maximum :

	Montant minimum :	Montant maximum :
Fourniture de titres de transport aérien sur le territoire national	10 000 € HT	75 000 € HT
Total estimé sur la durée du marché (soit 4 ans)	40 000 € HT	300 000 € HT

Dans sa séance du 28 mai 2013, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché négocié à la compagnie aérienne Air France.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer ce marché et, plus généralement, tous les documents relatifs à cette affaire,
- D'autoriser la dépense sur le budget de la Ville prévu à cet effet : Fonction 920210 Nature 6532 Fonction : 920210 Nature : 6535, Fonction : 920200 Nature : 6256,

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

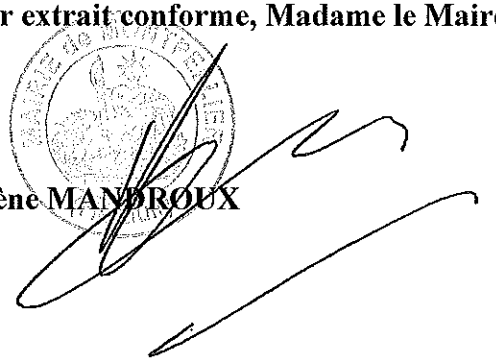

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction de la Communication
Direction de la Communication

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 283

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Réalisation, aménagement de structures et matériels d'exposition, stockage, maintenance et entretien. Marché 1M485-125- Avenant n° 1

Max LEVITA rapporte :

Dans sa séance publique du lundi 23 juillet 2012, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un marché en vue de la réalisation, l'aménagement de structures et matériels d'exposition, le stockage, la maintenance et l'entretien avec la société Atout Poses qui avait été retenue par la Commission d'Appel d'Offres, le 3 juillet 2012.

Ce marché en procédure adaptée a été notifié le 3 septembre 2012. Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 1fois, avec un montant minimum annuel de 15 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 150 000 euros H.T.

Le développement de manifestations à caractère culturel, telles les ZAT, à caractère sportif avec la Fête des Sports, le renforcement de la cohésion sociale avec les structures en vue de l'amélioration de l'accueil de la Mission Logement, les structures affectées à la Comédie de la Santé, l'habillage des chalets de Noël et des Estivales ainsi que les matériels nécessaires à la réalisation de salons spécifiques, l'aménagement de ces structures, leur maintenance et entretien ont conduit à consommer l'ensemble du marché avant la fin de la période initiale. En conséquence, un avenant en augmentation d'un montant de **30 000,00 € H.T.** est nécessaire pour satisfaire l'ensemble des besoins de la Ville jusqu'à la fin de la période initiale soit le 02/09/2013.

Le montant maximum du contrat est donc porté à **180 000,00 € H.T.**, soit une augmentation de 20% par rapport au montant initial du marché.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 1M485125 à conclure avec la société Atout Poses pour un montant de 30 000 €HT ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

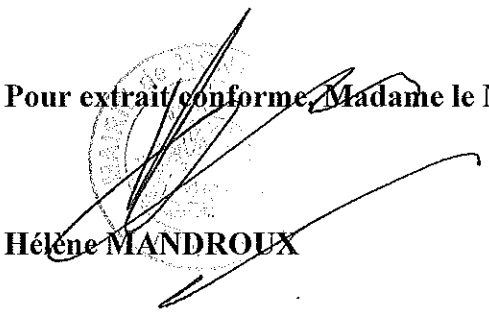

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Service Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 284

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Attributions et réaffectations de subventions Exercice 2013

Max LEVITA rapporte :
Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble à Montpellier. Chaque année la Ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire.
Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.
Pour aider les associations et les partenaires à mener à bien leurs activités et leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant les tableaux ci-dessous:

1) Attributions de subventions:

Attributions de subventions dans le cadre de l'action internationale et jumelages:

CODE	STRUCTURE	NATURE	MONTANT
122	MAJORETTES DE MONTPELLIER DITES MAJOR'S GIRLS	Projet	1 200 €
425	FRANCE ALGERIE MEDITERRANEE	Projet	600 €
548	EURO-GRECE FRANCE	Projet	2 450 €
680	ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	Projet	200 €
959	ARCHIVES DU MONDE	Projet	1 500 €
1057	ASSIANA	Projet	400 €
2377	CONNAISSANCE DE LA CHINE	Projet	2 350 €

5480	ASSOCIATION POUR TOUTES	Projet	500 €
		Total	**9 200 €**

Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 1350, nature 6574, chapitre 920.

Attributions de subventions dans le cadre de la vie associative:

CODE	STRUCTURE	NATURE	MONTANT
122	MAJORETTES DE MONTPELLIER DITES MAJOR'S GIRLS	Projet	3 000 €
363	AMICALE DES CATALANS DE MONTPELLIER - EL CANIGO	Projet	500 €
2198	ANFANOMA - FRANCAIS D'AFRIQUE DU NORD ET D'OUTRE MER	Fonctionnement	1 000 €
3546	LES VOIES DES PALAIS	Projet	500 €
5673	LES 2 RIVES DE L'ESPOIR	Fonctionnement	1 000 €
5767	ASSOCIATION DE LOCATAIRES DES ORANGETTES	Fonctionnement	400 €
		Total	**6 400 €**

Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 1260, nature 6574, chapitre 920.

Attributions de subventions dans le cadre du sport solidaire:

CODE	STRUCTURE	NATURE	MONTANT
917	MUC VOLLEY-BALL	Fonctionnement	19 000 €
931	SAINT-MARTIN GAZELEC MONTPELLIER	Fonctionnement	3 500 €
1187	ARCEAUX MONTPELLIER	Fonctionnement	2 500 €
2608	RACING-CLUB LEMASSON MONTPELLIER	Fonctionnement	1 500 €
3069	ECOLE DE MUAYTHAI DE MONTPELLIER	Fonctionnement	4 000 €
3088	ASSOCIATION LOISIRS FIGUEROLLES	Fonctionnement	200 €
4176	MONTPELLIER NATATION SYNCHRONISEE	Fonctionnement	2 000 €
4890	ASSOCIATION OMNISPORT DE MONTPELLIER FIGUEROLLES	Fonctionnement	1 500 €
5187	CARREFOUR DES CIVILISATIONS	Fonctionnement	2 300 €
5442	EURSL MONTPELLIER AGGLOMERATION HANDBALL	Fonctionnement	145 000 €
5443	SASP MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB	Fonctionnement	95 000 €
5718	ASSOCIATION TREMPLIN SPORTIF SANS FRONTIERE	Projet	4 000 €
		Total	**280 500 €**

Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 1776, nature 6574, chapitre 924.

Attributions de subvention dans le cadre de la santé:

CODE	STRUCTURE	NATURE	MONTANT
2162	KOKCINELO	Fonctionnement	1 500 €
		Total	**1 500 €**

Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 17563, nature 6574, chapitre 925.

Attributions de subvention dans le cadre de la réussite educative:

CODE	STRUCTURE	NATURE	MONTANT
551	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE L'HERAULT	Fonctionnement	58 834 €
		Total	**58 834 €**

Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 1495, nature 6574, chapitre 922.

2) Réaffectations de subventions:

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil municipal a attribué à l'OCCE 34, dans le cadre des offres culturelles, une subvention d'un montant de 52 142 € pour aider les écoles à mener à bien leur projet. Les écoles Lamartine, Blaise Pascal, François Mitterrand, Jules Simon et Pablo Neruda n'étant pas affiliées à l'OCCE 34, il est proposé de réaffecter les sommes destinées à ces écoles pour un montant total de 5 800 € à l'OCCE CRDEP. Cette attribution de subvention annule et remplace la précédente.

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil municipal a attribué à l'OCCE 34, pour les projets Classes de découverte, neiges et vertes, une subvention d'un montant de 39 945 € afin de permettre le départ des enfants. Les écoles Paul Bert / Victor Hugo, Blaise Pascal et Jules Simon n'étant pas affiliées à l'OCCE 34, il est proposé de réaffecter les sommes destinées à ces écoles pour un montant total de 3 936 € à l'OCCE CRDEP. Cette attribution de subvention annule et remplace la précédente.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider de l'attribution et de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2013 de la Ville sur les imputations citées ci-dessus, avec la nature 6574, pour un montant total de 356 434 €.
- D'approuver les réaffectations de subventions telles que définies ci-dessus ;
- D'approuver la lettre d'engagement, les conventions types, ainsi que les conventions spécifiques, annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Service Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 285

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Tarifs 2013 pour les séjours avec hébergement organisés par les centres de loisirs de la Ville de Montpellier

Max LEVITA rapporte :
La Ville de Montpellier assure la gestion de 33 centres de loisirs qui accueillent un millier d'enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. Ces centres sont installés dans des locaux scolaires.

En 2013, la Ville de Montpellier propose des séjours avec hébergement afin de permettre aux enfants:
- De découvrir un environnement différent;
- D'être plus autonome;
- D'apprendre la vie en collectivité;
- De découvrir de nouvelles activités.

Des séjours seront organisés sur deux centres différents du 8 juillet au 2 août 2013. Au total 240 enfants issus de centres de loisirs différents pourront bénéficier de ce dispositif. Chaque séjour associe des enfants et des animateurs de deux centres différents.

Par délibération, en date du 6 mai 2013, le Conseil municipal a approuvé le tarif pour les séjours de 5 jours et 4 nuits. Un séjour de 4 jours et 3 nuits étant prévu du 16 au 19 juillet 2013, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs suivants:

SEJOURS ORGANISES PAR LES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE POUR LA PERIODE DU 8 JUILLET AU 2 AOÛT 2013	TARIFS TTC 2013
Séjour de 4 jours et 3 nuits	136 €
Séjour de 5 jours et 4 nuits	170 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les tarifs proposés;
- De préciser que ceux-ci seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

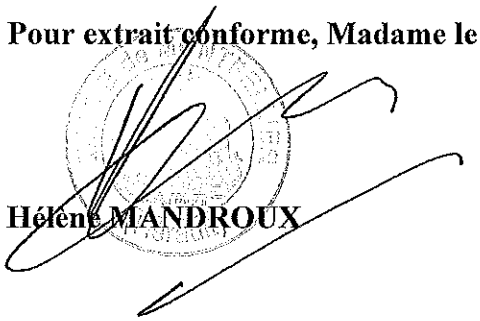

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Energie Moyens Techniques
Service Achats et Production graphique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 286

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Réforme et cession du matériel et des véhicules

Max LEVITA rapporte :
Suite aux instructions comptables de la M14, toute sortie de l'actif de notre collectivité de notre collectivité doit être constatée par une opération comptable en ce qui concerne les acquisitions de matériels réalisées avec des crédits d'investissement. En conséquence, par délibération du 02 avril 2008, il a été créé une commission de réforme du matériel et des véhicules qui devra donner son accord pour la réforme des matériels et arrêter les modalités de cession éventuelle de ces matériels.

Réforme de véhicules : DEMT

- Service Parc Auto

Suite à l'état de vétusté des véhicules, il convient de réformer les véhicules dont la liste est jointe en annexe (soit 5 VTT, 3 scooters, 5 berlines, 4 fourgonnettes, 4 fourgons, 1 camion plateau et 1 engin élévateur).
Les prix des ventes estimés par le Service Parc Auto serviront de base aux enchères publiques organisées par le Centre 113, route départementale 613, 34 740 VENDARGUES, 9% de frais seront facturés par cette société sur les prix effectifs.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De déclarer réformés ces véhicules qui sont sur les listes jointes en annexe.
- D'autoriser les ventes aux enchères des véhicules réformes du Service Parc Auto.
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint(e) Délégué(e), à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Energie Moyens Techniques
Service Achats et Production graphique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 287

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Achat de véhicules à motorisation essence, diesel, GPL, GNV, électrique d'usine.
Autorisation de signer les marchés.

Max LEVITA rapporte :
Un appel d'offres a été lancé en vue de l'achat de véhicules à motorisation essence, diesel, GPL, GNV et électrique d'usine destinés à équiper des services de la ville.

Cet appel d'offres ouvert n° 2 I 03 7010 est passé en application des articles 33 3° alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics.

Il suit les dispositions des articles 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande sans minimum ni maximum et 75-1 du code des marchés publics relatif aux coûts engendrés par la polution des véhicules sur leur durée de vie.

Le marché se décompose en 9 lots :

Lot	Désignation	Quantités annuelles estimées par lot	Estimation € HT durée initiale
1	Véhicules particuliers du segment A (micro et petites citadines) à motorisation thermique 4 places minimum	**5 véhicules**	**40 000**
2	Véhicules particuliers du segment B (citadines) et B+ (monospaces citadins) à motorisation thermique	**6 véhicules**	**60 000**
3	Véhicules particuliers du segment C (compactes), C+ (monospaces compacts), SUV et cross over compacts à motorisation thermique	**2 véhicules**	**30 000**
4	Véhicules particuliers du segment D (routières familiales) segment D+ (grands monospaces) à motorisation thermique	**1 véhicule**	**20 000**
5	Véhicules particuliers du segment H (grandes routières) à motorisation thermique	**1 véhicule**	**40 000**

Lot	Désignation	Quantités annuelles estimées par lot	Estimation € HT durée initiale
6	Véhicules utilitaires camionnettes standards et compactes à motorisation thermique	**15 véhicules**	**180 000**
7	Véhicules utilitaires fourgons compacts à grands fourgons, standards et rallongés, plateaux et autres carrosseries 3.5 T	**6 véhicules**	**100 000**
8	Véhicules particuliers petites citadines et citadines segments A, B et B+ 4 places minimum à motorisation électrique	**2 véhicules**	**30 000**
9	Véhicules utilitaires camionnettes standards et compactes à motorisation électrique	**2 véhicules**	**30 000**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

***pour les lots 1 à 7 :**

Critères	*Pondération*
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Coût d'utilisation	20%
3 - Critère coût de la consommation d'énergie et rejets polluants divers	25%
4 - Critère profondeur de gamme	5%
5 - Critère technique	5%
6 - Critère garantie	5%

***pour les lots 8 et 9 :**

Critères	*Pondération*
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Coût d'utilisation	20%
3 - Critère technique	30%
4 - Critère garantie	5%
5 - Critère profondeur de gamme	5%

La commission d'appel d'offres du 23 avril 2013 a attribué ces marchés aux sociétés suivantes :

Lot n°1 à la société **COMMERCIALE CITROEN 34 078 MONTPELLIER CEDEX 3**

Lot n°2 à la société **GRIM AUTO FORD 34 470 PEROLS**

Lot n°3, 4, 6, 8 et 9 à la société **RENAULT RETAIL 34 078 MONTPELLIER CEDEX 3**

Lot n°5 et 7 à la société **GGH (PEUGEOT) 34 072 MONTPELLIER CEDEX 3**

Les marchés sont conclus à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2013. Ces marchés peuvent être reconduits tacitement par périodes successives de 1 an pour 2014, 2015, 2016, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les crédits sont inscrits au budget investissement 2013 de la Ville : nature 2182 toutes fonctions.

En conséquence, il est demande au Conseil Municipal :

- d'approuver cette opération et le recours à cette procédure,
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

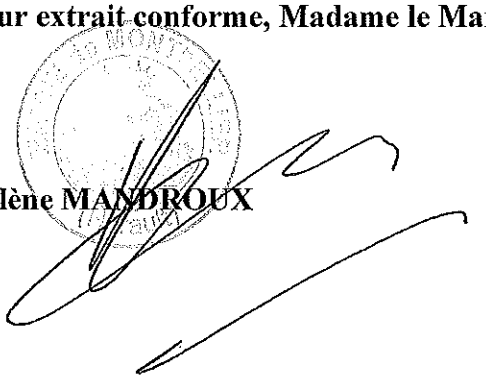

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Direction Finances et Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 288

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Garantie d'emprunt Ville/ SERM Petit Bard - Emprunt 5M€ - CDC

Hélène MANDROUX rapporte :
Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier Petit Bard confiée par la Ville de Montpellier à la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM), la SERM souhaite réaliser un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, opération importante pour le développement de la Ville de Montpellier.

Aussi, après négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la SERM a obtenu l'emprunt suivant :

Prêt pour le financement de l'opération **Petit Bard** selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 5 000 000 €,
- Durée: 5 trimestres
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat plus 60 pdb (soit 2,35% au 1er février 2013)
- Taux annuel de progressivité des échéances : de 0% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du livret A, taux actuel 1,75%),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie de la Ville est proposée à hauteur de 100 % des montants contractés

Cette garantie est accordée pour la durée totale des prêts à hauteur de 5 000 000 €.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % de l'emprunt que la Société d'Equipement de la région Montpelliéraine (SERM) va contracter auprès de :
  la Caisse des Dépôts et Consignations de 5 000 000 € de garantie,

  aux conditions précisées ci-dessus

D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

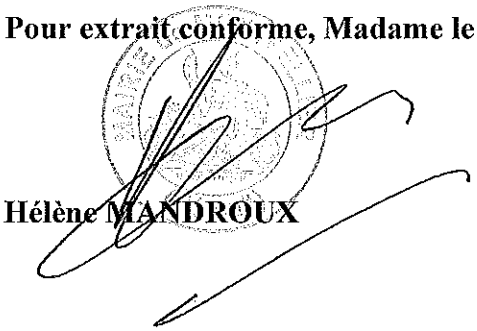

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction Finances et Contrôle de Gestion
Direction Finances et Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 289

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Garantie d'emprunt – Ville de Montpellier/S.E.R.M. – ZAC Parc Marianne 2M€ Crédit Foncier de France – 2 M€ Crédit Mutuel

Hélène MANDROUX rapporte :
Dans le cadre de la ZAC Parc Marianne confiée par la Ville de Montpellier à la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM), la SERM souhaite réaliser deux emprunts pour financer la poursuite des travaux d'aménagement.

Aussi, après négociation avec le Crédit Mutuel et le Crédit Foncier de France, la SERM a obtenu les emprunts suivants :

Auprès du CREDIT FONCIER de France :

- Montant total : 2.000.000 €
- Durée totale maximale : 10 ans sans phase de mobilisation
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Echéances constantes
- Versement des fonds : en une seule fois dès la signature du contrat
- Conditions financières : Taux fixe maximum de 3.21 %
  Frais de commission : 5 000 euros
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle dans le cas où le taux de réemploi du capital remboursé est inférieur au taux en vigueur avec un minimum de 6 mois d'intérêts
- Frais de gestion : tout remboursement anticipé, total ou partiel, donnera lieu à la perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant dû avant remboursement avec un minimum de 800 € et un maximum de 3 000 €.
- Garantie requise : caution de la Ville de Montpellier à hauteur de 80 %

La Ville de Montpellier renonce, par suite, à opposer au CREDIT FONCIER de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du CREDIT FONCIER DE France, toute somme dûe au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Auprès du CREDIT MUTUEL :

- Montant total : 2.000.000 €
- Durée totale maximale : 10 ans sans phase de mobilisation
- Différé d'amortissement de 2 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Echéances constantes
- Versement des fonds : en une seule fois dès la signature du contrat
- Conditions financières : Taux fixe maximum de 3.30 %
  Frais de commission : néant
- Remboursement anticipé : Indemnité de 5% du capital restant dû
- Garantie requise : caution de la Ville de Montpellier à hauteur de 80 %

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 80 % des emprunts que la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM) va contracter auprès de :

- Crédit Foncier de France à hauteur de 1.600.000 euros
- Crédit Mutuel à hauteur de 1.600.000 euros

aux conditions précisées ci-dessus.

d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

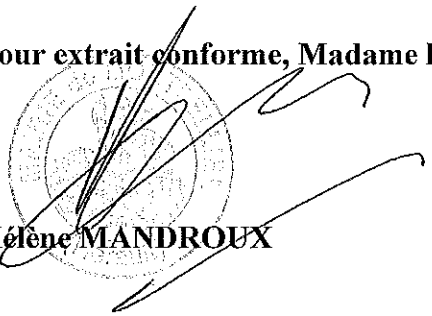

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Prévisionnelle des Postes et des Emplois

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 290

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Emplois d'avenir- Approbation de la convention d'engagements Ville-Etat

Serge FLEURENCE rapporte :

Le gouvernement a affirmé comme objectif prioritaire la lutte contre le chômage, en particulier celui des jeunes sans qualification qui sont les plus frappés encore par la crise économique. Le territoire de la Ville de Montpellier reflète ce constat.
C'est pourquoi, la Ville souhaite manifester sa volonté de participer activement à la lutte contre le chômage et de favoriser l'emploi des jeunes, en particulier issus des zones urbaines sensibles, la priorité devant dans ce cadre être donnée aux jeunes qui ne disposent pas de qualification, en leur permettant d'accéder à un premier emploi et d'acquérir des compétences.

Les emplois d'avenir, dans le cadre de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, offrent les outils adaptés et nécessaires à la réalisation de cet objectif visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés. Ce dispositif est étendu, comme le permet la loi, aux jeunes diplômés jusqu'à Bac+3 issus des ZUS.

Fort de ce constat, la Ville de Montpellier souhaite réaffirmer sa volonté d'aider les jeunes les plus défavorisés et propose, en plus des 15 emplois d'avenir créés lors du Conseil municipal du 25 mars 2013, le recrutement supplémentaire de 35 jeunes peu ou pas qualifiés afin de leur offrir un premier accès à l'emploi et de leur permettre d'acquérir des compétences.
Ces emplois seront proposés dans des domaines d'activités présentant un caractère d'utilité sociale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois au sein de la Ville.

Les jeunes recrutés dans le cadre de ces emplois d'avenir bénéficieront d'un encadrement et d'un accompagnement renforcés au sein des services de la collectivité afin d'assurer leur bonne intégration et l'acquisition des compétences visées.
Enfin, afin de suivre et d'évaluer la réalisation du dispositif, la Ville propose l'instauration d'un comité de pilotage associant les différents acteurs de celui-ci.
Un projet de convention entre la Ville et l'Etat précise l'ensemble de ces dispositions.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ces dispositions, et plus particulièrement le projet de convention, joint à la présente délibération, fixant les engagements entre la Ville et l'Etat,
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

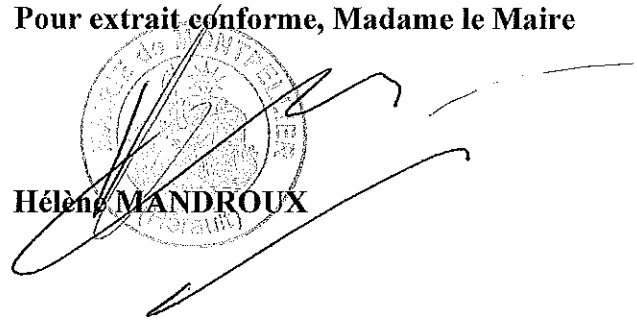

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013

Ville de Montpellier

Direction du Secrétariat Général
Service de l'Assemblée

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier
n° 2013 / 291

Séance publique du lundi 17 juin 2013

Convoqué le mardi 11 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 juin 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :
Brahim ABBOU,Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL,Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT,Perla DANAN, Michael DELAFOSSE,Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI,Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Marie MASSART,Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE,

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Christian BOUILLE, Audrey DE LA GRANGE, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN,Gérard LANNELONGUE,Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, ,Frédéric TSITSONIS, Alain ZYLBERMAN.

Absents :
Marie-Josée AUGE-CAUMON, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Voeu pour la reconnaissance du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales

Cédric SUDRES rapporte :
En 1981, François Mitterrand promettait d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires aux élections locales. Trente ans plus tard, François Hollande s'est lui aussi engagé dans sa 50ème proposition à tenir cette promesse pour favoriser l'implication des étrangers non communautaires dans la vie publique.

En 2013, plus de 2 500 000 personnes étrangères résident en France. Elles travaillent, paient des impôts, participent à la vie économique et sociale du pays, à la vie associative ou syndicale locale, et n'ont pourtant pas le droit de s'exprimer lors des scrutins locaux.

Ville internationale depuis son origine, Montpellier possède une part importante d'habitants étrangers, qui participent activement à la vie de la cité. Elle entend cultiver cette richesse et permettre à ces résidents étrangers de faire entendre leur voix au sein de son Conseil consultatif des résidents étrangers. Le CCRE résulte d'une volonté ancienne de Mme le Maire ainsi que des membres du Conseil municipal montpelliérain, d'impliquer et de faire participer les résidents étrangers à la vie politique et démocratique de leur ville, préparant ainsi le chemin de leur accès prochain aux élections locales.

Dans le cadre de la journée de mobilisation « nationale » pour le droit de vote des étrangers, lancée par le Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), le CCRE de la Ville de Montpellier a organisé samedi 25 mai dernier, une opération de votation citoyenne sur la place de la Comédie. Cette mobilisation a permis de recueillir 831 votes dont voici le détail :

- 788 pour soit 95% ;
- 29 contre soit 3,5% ;
- 14 nul soit 1,5%.

Accorder le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales à l'ensemble de nos concitoyens sera une vraie contribution à une République réconciliée avec ses citoyens, un levier fort pour lutter contre les discriminations.

Considérant que plusieurs milliers de Montpelliéraines et de Montpelliérains sont actuellement privés de droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, alors que la grande majorité d'entre eux réside dans notre commune depuis de très nombreuses années et participe à l'épanouissement et à la vitalité de la Ville ;

Considérant que les résidents étrangers issus des Etats membres de l'Union européenne ont obtenu le droit de participer aux élections locales en 1992, créant ainsi une discrimination à l'égard des résidents étrangers non communautaires ;
Considérant que 13 états membres de l'Union Européenne accordent le droit de vote communal à tous leurs résidents étrangers, sous réserve d'un titre de séjour permanent ou d'une durée de résidence variable selon les Etats ;

Considérant enfin que la France est l'un des États membres de l'Union Européenne à maintenir l'une des législations les plus restrictives en la matière ;

Le Conseil municipal de la Ville de Montpellier réaffirme par ce vœu son attachement à la citoyenneté de résidence et demande au gouvernement d'engager une réforme constitutionnelle qui permettra d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires le plus rapidement possible.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

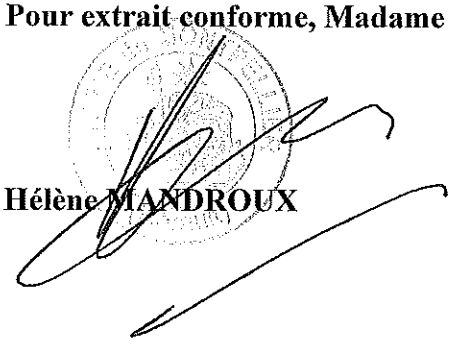

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 juin 2013